
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-cinquième séance – Mercredi 3 mai 2000, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M. Pierre de Freudenreich*, M^{me} *Diane Demierre*, MM. *Alain Fischer*, *Jean-Marie Hainaut*, *Guy Jousson*, M^{me} *Virginie Keller Lopez*, MM. *Jean-Pierre Oberholzer*, *Paul Oberson* et *François Sottas*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, vice-président, MM. *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 avril 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 mai et mercredi 3 mai 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous informe que lors de sa séance de ce jour le Conseil administratif a décidé de saisir votre Conseil municipal d'une proposition de crédit de 1 530 000 francs destiné à l'acquisition du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble 11-17 de la rue des Savoises. Vous savez qu'il s'agit du prolongement des locaux qui ont déjà été acquis par la Maison des associations, notamment grâce à un crédit voté par votre Conseil de 1 200 000 francs et grâce également à l'acquisition par l'Etat des immeubles 8 et 8 bis de la rue du Vieux-Billard. La subvention que la Ville avait votée avait permis l'acquisition du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'immeuble du 9 de la rue des Savoises. Il convient maintenant de parachever le tout, afin que la Maison des associations puisse disposer de manière durable du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble, qui est à vendre pour un montant de 3 500 000 francs.

Alors, me direz-vous, pourquoi une proposition de crédit de 1 530 000 francs? Parce que, dans le cadre des négociations que nous menons actuellement avec l'Etat, une fondation de logements HBM (habitations à bon marché) s'est déclarée intéressée à acheter, pour le montant de 2 millions, les trois étages supérieurs affectés au logement. La Fondation pour l'expression associative, dont dépend la Maison des associations, a sollicité la Ville de Genève pour l'acquisition du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage pour la somme de 1,5 million.

Cette acquisition nous a paru souhaitable, dans la mesure où elle permettrait à la Maison des associations de disposer de la totalité des locaux qui seraient nécessaires à la mise sur pied d'un complexe de locaux cohérent sur le plan fonctionnel, selon le projet sur la base duquel les premières acquisitions immobilières ont été conclues, tout en permettant, par la même occasion, aux pouvoirs publics, c'est-à-dire tant l'Etat que la Ville, de maîtriser le foncier affecté à cet usage.

Dans la proposition de crédit qui vous sera soumise, je précise que nous avons posé à la Maison des associations un certain nombre de conditions. La première condition est la mise en propriété de la Ville de Genève des locaux qui seront acquis grâce à son capital de dotation; nous constituerons un droit de superficie en faveur de la fondation. La deuxième condition est l'attribution d'une subvention par l'Etat de Genève pour assurer le financement des travaux qui restent à réaliser dans l'ensemble des locaux de la Maison des associations, et cela selon un descriptif qui doit être au préalable approuvé tant par l'Etat que par la Ville de Genève. La troisième condition est une affectation des locaux acquis par la Ville de Genève à des locations destinées à des associations sans but lucratif. Nous voulons nous assurer que l'objectif poursuivi soit bel et bien respecté. La quatrième condition est une modification de la composition du conseil de la Fonda-

tion pour l'expression associative, avec la présence de deux représentants de l'Etat de Genève, de deux représentants de la Ville de Genève et de trois représentants des utilisateurs.

Ces conditions nous paraissent nécessaires pour que, grâce aux efforts conjoints de la Ville et de l'Etat, les objectifs poursuivis par la Maison des associations puissent être atteints. Nous avons également précisé que la validité de cet arrêté est soumise à l'accord de la fondation, avec l'ensemble de ces conditions, ainsi qu'au vote par le Grand Conseil du crédit portant sur le solde des travaux de rénovation devant être effectués. Et ce n'est que si ces deux conditions cumulatives sont respectées que nous vous soumettrons cette proposition d'arrêté, qui viendra à la prochaine séance du mois de juin. Je vous remercie.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous prie d'excuser l'absence durant les deux séances de M. le maire Pierre Muller. Je rappelle également l'absence de M. André Hediger, qui est à l'étranger.

M. Vaissade sera absent à la séance de 20 h 30, ainsi que M. Ferrazino. M. Tornare sera donc présent et assurera la permanence du Conseil administratif. Monsieur Marquet.

M. Alain Marquet (Ve). Madame la présidente, j'entends bien les informations que vous nous apportez en ce moment et j'aimerais savoir si, comme hier, l'absence de M. Hediger justifiera le report des objets le concernant.

La présidente. Oui, tout à fait, Monsieur Marquet. Je les annoncerai au fur et à mesure. M. Hediger m'a effectivement demandé de reporter les objets le concernant.

3. Projet d'arrêté de M^{me} Liliane Johner, MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, Guy Savary et Christian Zaugg: «Rencontre internationale de l'Appel de Bangkok à Genève» (PA-5)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant que:

- l'échec de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) à Seattle a marqué un tournant dans la problématique du commerce mondial, face aux revendications citoyennes et environnementales qui se sont exprimées à cette occasion;
- de nombreuses organisations se sont rencontrées à Bangkok lors de la X^e Conférence des Nations Unies pour le développement (Cnuced), telles que Via Campesina, Attac ou Jubilee 2000, qui ont souhaité mettre en place un plan d'action coordonné afin de répondre aux défis qui attendent le monde de demain;
- un rendez-vous a été fixé par ces derniers à Genève, du 22 au 25 juin 2000, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies qui traitera des questions sociales cinq ans après la Conférence de Copenhague;
- le budget de cette rencontre a été évalué à 150 000 francs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de cinq de ses membres,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal, solidaire de cette démarche, décide de soutenir la rencontre organisée par l'Appel de Bangkok en ouvrant un crédit de 50 000 francs pour cette manifestation.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année 2001.

¹ Urgence acceptée, 4311.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je donne ici le point de vue de l'Alternative et c'est en son nom que je vais parler. Depuis la campagne internationale contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et plus récemment contre l'OMC et le lancement d'un nouveau cycle de négociations, le «Millennium Round», nous avons pu assister à l'émergence et au renforcement d'une société civile internationale.

En décembre 1999, l'échec de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle a marqué un tournant. Et cette nouvelle victoire, après l'abandon de l'AMI en décembre 1998 à Paris, augure d'un climat politique favorable vis-à-vis des revendications citoyennes et environnementales qui se sont manifestées depuis plusieurs années un peu partout dans le monde. La situation qui en résulte donne donc de nouvelles responsabilités à la coalition internationale et hétéroclite des mouvements sociaux directement impliqués dans la lutte contre la mondialisation actuelle.

En effet, que ce soit au Fonds monétaire international (FMI), au World Economic Forum ou à l'OMC, les tenants et les partisans de la libéralisation essaient d'intégrer subtilement la contestation dans leurs discours en prônant une mondialisation responsable. Face à ces belles paroles, la tentation est grande, chez certains, d'essayer de gagner quelques miettes d'influence en entrant dans des forums mis à leur disposition.

Aujourd'hui, le mouvement international d'opposition à la mondialisation libérale doit non seulement se renforcer, mais aussi se structurer, notamment au niveau de ses revendications. C'est dans cette perspective et pour mieux assumer leurs nouvelles responsabilités après Seattle que de nombreux mouvements se sont retrouvés à Bangkok lors de la X^e Cnuccd. Cette rencontre entre des associations inscrites dans des réseaux telles que Via Campesina, Attac ou Jubilé 2000 a abouti à un document qui exprime clairement la volonté de se doter d'orientations communes et d'un plan d'actions coordonnées, afin de répondre aux défis qui attendent l'humanité du nouveau millénaire.

L'Appel de Bangkok a permis de tirer un premier bilan de la situation internationale après Seattle, qui demande à être développé lors de rencontres ultérieures. Le premier rendez-vous fixé pour continuer le processus initié à Bangkok est celui d'une grande rencontre internationale à Genève, du 22 au 25 juin 2000, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies qui traitera des questions générales, sociales, cinq ans après la Conférence de Copenhague.

Les objectifs de la rencontre de Genève sont de quatre ordres: élargir et améliorer la coordination de mouvements sociaux sur le plan international; développer les analyses sur les questions et les problèmes qui structurent les débats internationaux, afin de dégager des options communes et de cerner clairement les

divergences et les questions à approfondir; aboutir à un document commun de références à partir duquel réflexions et actions futures pourront se développer, et enfin mettre en place un plan commun de travail de réflexion et d'action pour les mois et années à venir.

La tenue de cette rencontre internationale indépendante des mouvements de base opposés à la mondialisation néo-libérale est une chance pour Genève et apportera une richesse supplémentaire aux débats qui auront cours au sein et en marge du Sommet social des Nations Unies. Les thèmes, qui ont été précisés lors d'un séminaire préparatoire qui s'est tenu à Genève le 22 mars 2000, porteront sur les normes sociales et environnementales, la dette, la mission des institutions internationales (Banque mondiale, FMI, OMC), les droits sociaux et les services publics, le rôle des multinationales aujourd'hui, la mondialisation, les paradis fiscaux, l'emploi, le chômage et le droit au travail et à un revenu garanti.

Le budget de cette rencontre a été devisé à 150 000 francs. C'est l'occasion pour notre Ville de se montrer solidaire avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG), qui s'opposent au processus de la mondialisation et à ses nombreuses implications néfastes, tant sur le plan social qu'environnemental.

Ce sont les raisons pour lesquelles je vous invite à prendre en considération ce projet d'arrêté et à le voter tout de suite, le 22 juin n'étant pas loin!

Préconsultation

M. Armand Schweingruber (L). J'ai été personnellement un peu surpris de retrouver ce papier en urgence; je mets ce fait en relation avec ce qu'on a pu lire dans la presse de ce matin. Il est annoncé qu'il y aura à Genève une assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, du 26 au 30 juin, et qu'en parallèle à cette assemblée générale il y aura une réunion officielle des organisations non gouvernementales, qui a précisément en ligne de mire les préoccupations qui viennent d'être exprimées. Je m'étonne alors de voir apparaître subitement une autre réunion qui se déroule à d'autres dates, du 22 au 25 juin.

J'ai également lu dans la presse que la Ville de Genève interviendrait financièrement par l'octroi d'un crédit de 200 000 francs dans la réunion officielle du 26 au 30 juin et je ne vois pas pour quelle raison on casserait une seconde fois la tirelire pour une autre assemblée parallèle. D'ailleurs, en matière de justification des motifs, il y a de quoi se poser des questions. On parle ici de différentes organisations, Via Campesina, Attac, Jubilé 2000, mais, pour moi, pour nous, pour d'autres personnes, c'est de l'hébreu; nous ne savons pas qui elles sont, ce qu'elles font, qui en sont les responsables, d'où elles viennent, quelles sont leurs origines...

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Elles ne sont pas cotées en Bourse!

M. Armand Schweingruber. Madame la présidente, veuillez prier M. Dupraz de s'occuper de son domaine, je m'occupe du mien! Il n'y a aucune précision sur la teneur des débats et, personnellement, je ne vois pas pour quelle raison un financement serait voté pour un programme qui, quand on lit ce papier, n'a pas de substance réelle.

Je rappelle que j'ai lu dans la presse qu'une contribution de 200 000 francs serait consentie par la Ville de Genève; j'aimerais savoir ce qu'il en est exactement, parce que, jusqu'à maintenant, on n'en a pas entendu parler, sauf erreur de ma part. (*Remarques.*) Peut-être que je me trompe. Veuillez m'excuser; je retire dans ce cas la dernière phrase que je viens de dire.

Sur le plan des formes, on retrouve à l'article 3 la mauvaise habitude d'étaler sur cinq ans ce qui n'est que des dépenses, en les inscrivant au bilan. Ce n'est pas un actif qui est revendable; une fiduciaire sérieuse n'admettrait jamais ces procédés dans une entreprise privée et il serait temps que, dans cette Ville, on change d'habitude.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il n'y a pas lieu d'entrer en matière et je propose, au nom du groupe libéral, le refus de ce projet d'arrêté.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais que M. Schweingruber se souvienne que nous avions renvoyé en commission la partie de la proposition N° 36 qui concernait ce crédit de 200 000 francs. En revanche, les 150 000 francs qui vous avaient été demandés pour le Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté avaient été votés sur le siège.

Pourquoi ces 200 000 francs avaient-ils été renvoyés en commission? Parce que certains, du groupe socialiste, des Verts, avaient trouvé que le vin d'honneur était un peu trop cher, que tout ce qui était culturel était trop clinquant pour un sommet social et de lutte contre la pauvreté. Ce sujet est donc en discussion en commission des finances.

En ce qui concerne l'Appel de Bangkok à Genève, il appartient au Conseil municipal de prendre sa décision. Pour information, je précise que les responsables de cet Appel de Bangkok m'ont demandé de les rencontrer; j'ai accepté et je vais les recevoir un samedi matin.

Il faut bien savoir, Monsieur Schweingruber, que l'Appel de Bangkok est une autre approche du social que la philosophie onusienne. Il ne s'agit pas ici de déclencher une guerre des religions, mais j'ai pu constater, lors du Forum de

l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, dans le cadre de notre partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), que nous ne sommes pas toujours sur la même longueur d'onde concernant la lutte contre la pauvreté et la lutte pour le social avec certains organismes de l'ONU; les conseillers municipaux qui ont assisté à ce forum peuvent le confirmer. Il s'agit cependant de plus en plus de travailler en synergie avec tous ceux qui se battent pour le social, contre la pauvreté, au Nord comme au Sud.

M. Robert Pattaroni (DC). Pour nous, la question se présente un peu autrement que pour M. Schweingruber qui s'est exprimé pour le compte du Parti libéral. Néanmoins, il y a quand même quelque chose qui nous chicane. On a déjà beaucoup parlé de ces questions et je ne vais pas refaire un développement. Il est clair que c'est tout à fait dans le domaine du possible qu'une collectivité publique puisse donner la main, en l'occurrence quelque argent, à divers intervenants à une réflexion générale. Si on suit un peu ces questions, ce qui est notre cas et le mien tout particulièrement, on sait parfaitement de quoi il retourne.

Pourtant, quelque chose nous chicane; en effet, il faudrait savoir qui fait quoi – comme je le disais d'ailleurs hier soir à propos du projet général pour les investissements. Est-ce que vous pensez, Madame la présidente, qu'on aura bientôt deux gouvernements? Il y a un gouvernement de cinq personnes qui, à ma connaissance, sont plutôt d'une orientation sociale, pour rester mesuré dans mes propos; ils ont, je pense, la conscience de toutes les questions si bien exprimées notamment par M. Zaugg. Ils nous disent que nous devons soutenir cette rencontre, pour lier cela au Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, et nous avons dit oui. Ils nous disent aussi qu'il faut soutenir cette rencontre sous les auspices de l'ONU; nous en avons discuté un moment et nous avons dit oui.

Or, tout à coup, il apparaît, comme pour les investissements, une sorte de deuxième gouvernement, émanant de nos rangs, qui dit: «Voilà ce qu'ils ont dit; c'est bien, on vote, mais, nous, nous avons d'autres propositions.» Il y aura un match, Madame la présidente, parce que, nous, il faut le reconnaître, avec notre frustration de ne pas être représentés au gouvernement – je le dis à haute voix – nous allons aussi intervenir avec des propositions disant que nous ne sommes pas représentés par le Conseil administratif, que c'est la démocratie mais que cela ne nous plaît pas et que, par voie de conséquence, nous allons nous aussi faire nous-mêmes nos propositions.

Dans cette proposition, il n'y a pas d'urgence liée à une catastrophe, même si, malheureusement, les délais sont courts. Nous n'y pouvons rien; probablement que le Conseil administratif n'a pas jugé bon de faire autrement. Indépendam-

ment des sympathies fort bien exprimées par M. Tornare et probablement par d'autres membres du Conseil administratif, nous estimons que nous pouvons être d'accord d'entrer en matière, mais, au moins, qu'on prenne le temps d'en discuter dans une commission qui donnera ses conclusions le plus rapidement possible. Tous ceux qui sont ici et qui soutiennent ce projet d'arrêté savent pertinemment depuis des mois – puisque, moi, je le sais, les autres le savent encore mieux que moi – qu'il va y avoir ce type de rencontre à Genève.

Il faudrait alors une fois choisir. A notre avis, il faut entrer en matière et opter pour le renvoi en commission des finances, parce qu'on ne va plus s'en sortir.

La présidente. Votre proposition, Monsieur Pattaroni, est de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission des finances? (*Acquiescement de M. Pattaroni.*)

M. Sami Kanaan (S). Le scoop de cette séance est que le PDC va faire des propositions, j'en suis fort aise.

M. Robert Pattaroni (DC). De dépenses...

M. Sami Kanaan. De dépenses, d'accord. Plus sérieusement, il y a deux ou trois choses qui doivent être relevées brièvement. Tout d'abord, sur la rencontre elle-même. Il faut bien comprendre une chose: contrairement à ce que dit M. Pattaroni, cette rencontre-là n'est pas annoncée depuis des mois. La Cnuced s'est réunie à Bangkok en février et a donné l'occasion à un certain nombre d'organisations non gouvernementales de se voir sur place et de faire le point sur un certain nombre de dossiers liés, au sens large du terme, à la globalisation – en l'occurrence, cela dépasse largement le cadre de l'OMC – et elles ont décidé de saisir l'occasion qui leur a été donnée par le Sommet de Genève, en juin, de se réunir à nouveau. C'est tout au plus en février qu'a germé l'idée d'une nouvelle rencontre qui pourrait avoir lieu à Genève; ce n'est donc pas si ancien que cela.

Il se trouve qu'en plus les ONG participantes, contrairement à des grandes ONG établies depuis longtemps, sont des mouvements qui, pour la plupart, sont dépourvus de grands moyens financiers et fonctionnent avec des ressources extrêmement limitées. Monter une réunion comme celle qui se monte à Genève demande énormément de travail et ils ont fait aussi vite qu'ils le pouvaient.

Je crois qu'il faut comprendre qu'il n'y a pas un seul type d'ONG dans les discussions sur la globalisation; il y a toute une série de mouvements qui gravitent autour de cette discussion et qui ont, pour l'instant, des approches pas nécessaire-

ment convergeantes sur le meilleur moyen de gérer cette discussion. C'est tant mieux, parce que c'est une discussion qui est ouverte et, aussi bien sur le fond que sur la forme, il est normal qu'il y ait différentes approches.

Certaines grandes organisations établies depuis longtemps choisissent plutôt la voie de la coopération étroite. Par exemple, au Sommet de Davos, vous avez pu voir que certaines ONG ont accepté de jouer le jeu du dialogue direct sur place dans un contexte du Forum de Davos, qu'on apprécie ou pas. D'autres ONG estiment que, dans ce genre de contexte, les conditions ne sont pas nécessairement réunies pour un dialogue équilibré, qui permette vraiment aux voix de ceux qui posent des questions de fond très concrètes sur les effets pervers de la globalisation de s'exprimer de manière représentative et qui, pour l'instant, choisissent encore l'option des forums parallèles qui se greffent sur des grandes rencontres gouvernementales.

Effectivement, la rencontre dont nous parlons aujourd'hui, et que, en ce qui nous concerne, nous souhaitons soutenir, est du deuxième type et il se trouve que nous approuvons toutes ses démarches. Nous ne cherchons pas à favoriser telle ou telle ONG, mais nous estimons que ce type d'approche a autant, sinon plus, sa raison d'être que les rencontres d'organisations officielles et qu'elle doit être soutenue par ces contributions essentielles à la discussion.

Ces gens ont des moyens extrêmement limités et sont essentiellement des bénévoles; certains mouvements sont vraiment constitués de paysans de différents pays du Sud. N'attendez donc pas d'eux une démarche aussi professionnelle que celle de l'OMC qui, elle, a des dizaines de millions à sa disposition pour fonctionner.

Ma dernière remarque est liée au calendrier. Il est vrai que, de nos jours, l'actualité bouge tellement vite que c'est un vrai problème de fond. Je reconnais que, de ce point de vue là, M. Pattaroni pose un vrai problème. L'actualité va tellement vite, surtout dans ce domaine, que nos fonctionnements institutionnels, par tradition lents, ont de la peine à suivre. Dans l'idéal, je donne parfaitement raison à M. Pattaroni, il faudrait pouvoir aller en commission avec ce genre de ce sujet, ne fût-ce que pour avoir un dialogue sur ces questions qui intéressent tout le monde ici, quelle que soit l'approche adoptée. Il se trouve que, dans ce cas particulier, ce n'est pas possible. Je le regrette aussi, mais, concrètement, si cette réunion doit avoir lieu, c'est aujourd'hui que le Conseil municipal doit se prononcer. C'est pour cela que nous insistons pour obtenir la discussion immédiate et l'acceptation de ce projet d'arrêté.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'aimerais que vous transmettiez à M. Zaugg, Madame la présidente, qu'il n'est pas nécessaire de dire que la mon-

dialisation est libérale. La vocation de la mondialisation, effectivement, est la mise en œuvre universelle de la politique libérale et, jusqu'à preuve du contraire, cela avance bon train. De la même manière qu'il n'est pas nécessaire de dire que l'Internationale est communiste, que, quant à elle, elle avait les mêmes objectifs... (*Remarque de M. Tornare.*) Oui, en pratique communiste, mais l'expression était socialiste, mais c'était pour ne pas vous vexer, Monsieur Tornare. L'Internationale, donc, était communiste et elle avait les mêmes vocations que la mondialisation, sauf que, fondée sur des erreurs, elle a évidemment fait long feu.

Cette première remarque pour relever qu'il est inutile d'agresser l'autre, à partir du moment où l'on souhaite obtenir un certain résultat. Jusqu'à ce jour, le groupe libéral a systématiquement voté chacune des demandes de crédit qui étaient soumises pour des manifestations de cette nature.

Aujourd'hui toutefois, le groupe libéral ne votera pas ce crédit, d'une part du fait d'une certaine précipitation. Quand M. Kanaan dit que nous n'avons pas le loisir d'envoyer cette proposition en commission, c'est faux; nous avons largement le temps, puisque nous avons encore une séance au mois de mai et qu'il est parfaitement possible à la commission qui sera saisie – par hypothèse, la commission des finances, puisqu'elle paraît avoir déjà été saisie d'une demande semblable – d'auditionner le magistrat après que celui-ci aura entendu les responsables de l'Appel de Bangkok. L'opinion du magistrat, après cet entretien, pourra faire l'objet d'un vote rapide de la commission des finances, puis un rapport oral nous sera présenté à la prochaine séance. Là, vraiment, je ne vois pas pourquoi on nous dit que nous n'aurions pas le temps d'aller en commission, bien au contraire, et, par rapport à ce que vient de nous dire M. Tornare, c'est là quelque chose d'indispensable.

C'est aussi indispensable sur un deuxième plan. En effet, une réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies à Genève a une importance particulière. Cette réunion a une importance essentielle, parce que Genève sait ce qu'elle doit aux Nations Unies et les Nations Unies également, qui, peut-être, de leur côté, ont une tendance naturelle à oublier leur histoire à Genève. Chaque réunion de l'ensemble des délégations à Genève est une occasion d'ancrer la vocation internationale de Genève, cette vocation à laquelle nous sommes tous particulièrement attachés; nous avons eu l'occasion sur tous les bancs de le répéter, notamment en ce que cette activité des Nations Unies à Genève valorise les activités des ONG que, à l'instant, vous défendiez.

Nous avons l'intention d'accueillir les Nations Unies, mais, pour l'instant, M. Zaugg nous dit que l'Appel de Bangkok est la suite de Seattle et, à Seattle, cela n'a pas été des discussions, cela a été des émeutes! Est-il alors possible de prendre le risque de financer, avec les fonds publics genevois, ce qui apparaît dans

les propos du proposant comme étant la prolongation naturelle des émeutes de Seattle? Je me doute bien que ce n'est pas le cas et que ce n'est pas l'intention de M. Zaugg, mais ce point-là doit être tiré au clair.

Pour ce motif, je pense pouvoir dire au nom du groupe libéral que nous serions sans doute d'accord de réfléchir à cette matière, mais voter ces 50 000 francs maintenant, avec le risque de voir saboter à cette occasion un élément cardinal de la politique internationale de la Suisse, de la représentativité de Genève, cela, objectivement, c'est mettre les doigts dans un engrenage qui va nous mordre les doigts. Par la force des choses, nous allons le regretter longtemps.

Je demande aux proposant un peu de raison. La prochaine séance du mois de mai est encore un délai suffisant et, dans l'intervalle, il est largement possible de posément poser toutes les questions qui s'imposent et prendre ensuite une décision, qui pourrait bien être unanime, soit pour constater que c'est malheureux, soit pour constater que, effectivement, c'est nécessaire de permettre à ces ONG de s'exprimer.

Une dernière pique toutefois: il est quand même piquant qu'après les quatre séances que nous avons eues précédemment, où il a été dit que les déplacements étaient une charge écologique insoutenable et qu'il fallait trouver un autre moyen de réunir les gens, où on nous a fait des grandes théories sur l'internet, voire sur la vidéoconférence ou d'autres systèmes, grâce auxquels tout transport individuel n'avait aucun sens, voilà que nous devrions dépenser 50 000 francs pour faire venir des gens du monde entier à Genève. Il y a là une antinomie dans la démarche qui, pour ma part, me surprend. Comme vous me savez attaché au déplacement individuel, ce n'est toutefois pas pour ce motif-là que je ne pourrai pas accepter ce projet d'arrêté, même s'il n'est pas renvoyé en commission.

Subsidiairement et pour le cas où le projet d'arrêté ne serait pas renvoyé en commission, je vous propose l'amendement suivant à l'article 3:

Projet d'amendement

«La somme figurant à l'article premier sera portée aux comptes rendus 2000 et financée au moyen de bons de caisse ou de prescriptions à émettre au nom de la Ville de Genève.»

Je ferai une dernière remarque. Cette question peut paraître un peu anecdotique, mais nous avons entendu hier, sur les bancs de l'Alternative, que la bonne gestion des finances publiques de l'Alternative sera le thème des discours des prochaines élections. J'aimerais simplement mettre le doigt sur le fait que, si l'on passe systématiquement au bilan des journées sans voitures ou des actions épisodiques, qui ne constituent pas des actifs, eh bien, oui, par la force des choses,

Projet d'arrêté: rencontre internationale de l'Appel de Bangkok

il est relativement aisé de se féliciter des comptes. Or, qu'est-ce qu'on fait? On fait une petite entourloupette comptable qui consiste à déplacer systématiquement des dépenses liées aux comptes de fonctionnement vers les comptes d'investissement. Evidemment, avec ce système, les 50 000 francs ne coûtent plus que 10 000 francs. Si cela permet ensuite de dire: «Grâce à nous, partis de gauche, la gestion des finances publiques est améliorée», convenez que la méthode, à tout le moins, n'est pas acceptable.

Je dépose cet amendement, étant précisé que c'est pour le cas où le vote sur le siège serait effectivement entrepris.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je pense – Madame la présidente, et vous transmettez ces propos à M. Froidevaux – que l'expérience devrait nous inspirer. Les événements de Seattle se sont déroulés dans une atmosphère de révolte. Dès lors, il vaut beaucoup mieux structurer, organiser, gérer la contestation autour d'une grande table plutôt que de le faire dans la rue d'une toute autre manière.

Je signale aux uns et aux autres que pas moins de 72 organisations viendraient à cette manifestation dite «de l'Appel de Bangkok» et, parmi elles, pour M. Schweingruber, il y a des associations très connues telles qu'Amnesty International ou la Confédération paysanne, dont on parle évidemment beaucoup ces derniers temps.

Je comprends très bien ce que M. Froidevaux a dit en ce qui concerne les termes «mondialisation libérale». Peut-être devrait-on dire «néo-libérale»? Car je sais bien que sur les bancs libéraux vous ne partagez pas toutes et tous la philosophie économique de ce que l'on appelle la mondialisation.

M. Robert Pattaroni (DC). Encore une fois, je n'interviens pas sur le fond, mais sur la forme. J'ai lu les éléments d'introduction de ce projet d'arrêté, qui est quand même signé notamment par M. Kanaan; je ne sais pas s'il n'a pas eu le temps de participer à la rédaction, mais il est écrit dans ce texte que de nombreuses organisations se sont rencontrées à Bangkok et qu'elles ont prévu de continuer leur activité en la matière. Madame la présidente, Bangkok, vous vous en souvenez – nous avons même parmi nous quelqu'un qui y était – cela date de février 2000, c'est donc pour cela que je me permettais de dire que la rencontre de l'Appel de Bangkok à Genève était annoncée depuis plusieurs mois. Je me permettais de dire cela aussi parce qu'on sait qu'à Seattle déjà ce genre de rencontres avait également été organisé. Ceux qui suivent par exemple l'activité du groupe Attac savent pertinemment que ce groupe et d'autres organisations ont décidé d'intervenir chaque fois qu'ils le pourraient.

Je pense que le petit reproche – je le dis amicalement – de M. Kanaan sur le fait que cela n'a pas été décidé il y a si longtemps que cela n'est pas tout à fait justifié. Du moins, j'ai probablement plus d'informations que lui, ce qui, dans le cas particulier, est possible.

Cela dit, nous avons compris qu'entre les 900 000 francs votés sur-le-champ hier soir pour des poutres et les 50 000 francs de ce projet d'arrêté, il n'y a pas de commune mesure. A titre personnel, je pense aussi que les 50 000 francs ont beaucoup plus de signification sur le plan humain que les 900 000 francs destinés aux poutres. Néanmoins, nous tenons à respecter des formes et je ne pense pas qu'il faille trop plaisanter sur les possibilités de présenter des dépenses, parce que c'est tellement facile en politique de présenter des dépenses. Cela, c'est un truc connu. Je trouve assez amusant qu'on revienne en ironisant là-dessus.

Pour ma part, Madame la présidente, je vais me taire, parce que je pense que maintenant le Conseil administratif va nous dire pourquoi ce n'est pas lui qui, en tant que gouvernement de la Ville, a fait cette proposition, avec celle des 200 000 francs qui ont été votés récemment pour le soutien au Sommet social du mois de juin.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois que M. Kanaan a très bien expliqué les enjeux. Pour répondre à M. Pattaroni, il faut bien savoir, sans vouloir faire un débat idéologique sur les contre-manifestations, les contre-rencontres, que ces dernières sont nées d'une insatisfaction, d'une déception. Cela, à mon avis, pour trois raisons. Premièrement, parce que les débats onusiens débouchent souvent sur un manque de suivi, sur peu d'actes tangibles, peu d'actions et que cela décourage beaucoup.

Deuxièmement, parce qu'à l'ONU il y a des Etats, peu d'ONG et surtout pas de villes. Entre les Etats, on se contente souvent d'une politique de langue de bois, ce qui est moins le cas lorsqu'on réunit des ONG ou des villes.

Troisièmement, il faut dire aussi que cette problématique est politique, idéologique, éthique; l'Appel de Bangkok n'a pas la même conception de la coopération que l'ONU. L'Appel de Bangkok, ou les organismes qui sont derrière Attac, sont pour une coopération décentralisée, c'est-à-dire menée sous forme d'échanges.

L'ONU est plutôt pour une coopération telle qu'on la conçoit depuis 1945. En toile de fond, il y a le débat sur la mondialisation – Monsieur Froidevaux, c'est clair. Il ne s'agit pas ici de dire si on est pour ou contre la mondialisation; ce débat-là se fera peut-être en commission. Il ne s'agit pas de dire si la mondialisation n'est que du fait des libéraux ou des ultralibéraux, parce que je pense qu'il y a

Projet d'arrêté: rencontre internationale de l'Appel de Bangkok

aussi eu à un moment donné une mondialisation de type communiste, avec des échecs d'une autre nature, mais échecs tout de même. Il faut donc vraiment mener ce débat.

Je crois qu'une contre-manifestation, une contre-rencontre, peut avoir, au point de vue dialectique, des effets positifs, car cela peut obliger les participants du Sommet social de Genève, le suivi de Copenhague, à prendre conscience qu'il faut maintenant prendre des décisions urgentes. On a déjà dit ici que le XXI^e siècle sera le siècle du social. C'est vrai. Il faut arrêter de faire des déclarations qui ne débouchent sur rien.

Si vous acceptez de renvoyer cela en commission, si la discussion immédiate n'est pas acceptée, il faudra aussi, Monsieur Zaugg, éviter que cette contre-manifestation ou contre-rencontre ne sombre dans la confusion. Il faut essayer de mettre en commun tous les moyens de lutte contre la pauvreté. Il importe que ceux qui souffrent, qu'ils soient dans les villes du Nord ou dans celles du Sud, ne fassent pas les frais de ce débat qui les intéresse relativement peu et qui attendent des actes.

La présidente. Je mets aux voix le renvoi de ce projet d'arrêté à la commission des finances. (*M. Kanaan lève la main.*) Monsieur Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). Madame la présidente, nous devons d'abord voter la prise en considération et, ensuite, la discussion immédiate ou le renvoi en commission des finances.

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée sans opposition (quelques abstentions radicales).

Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté à la commission des finances est refusé à la majorité (quelques abstentions radicales et démocrates-chrétiennes).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'amendement de M. Froidevaux est mis aux voix; il est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à la majorité (opposition de quelques membres des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien et quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de cinq de ses membres,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal, solidaire de cette démarche, décide de soutenir la rencontre organisée par l'Appel de Bangkok en ouvrant un crédit de 50 000 francs pour cette manifestation.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année 2001.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M^{me} Marie Vanek concernant le Théâtre de la Comédie. (*Protestations.*) Cette motion demande, vu l'urgence des travaux pour la rénovation du Théâtre de la Comédie, que le point 24 de l'ordre du jour, rapport N^o 416 A1, puisse être débattu ce soir à 20 h 30. Je donne la parole à M^{me} Vanek.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Il me semble qu'il faut traiter rapidement le rapport N^o 416 A1, étant donné les travaux que doit subir le Théâtre de la Comédie. Il faut savoir que, plus nous continuons les travaux de sécurité, plus cela nous coûte. J'aimerais bien qu'on puisse en discuter ce soir à 20 h 30. Je vous en remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant de traiter le rapport N° 416 A1 ce soir, à 20 h 30, est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

M. Bernard Lescaze (R). J'ai personnellement accepté cette motion d'ordre, parce que je pense que le problème est important, même si je n'emploie pas les mêmes formules que M^{me} Vanek. Toutefois, il me semble, Madame la présidente, que vous nous avez annoncé en début de séance que tant M. Vaissade, qui dirige les affaires culturelles, que M. Ferrazino, qui dirige les travaux, seraient absents ce soir. J'aimerais quand même m'assurer qu'au moins l'un des deux conseillers administratifs particulièrement responsables de ce dossier soit présent ce soir. Sinon, cela me paraît un peu difficile de mener à bien ce débat.

La présidente. Effectivement, M. Ferrazino ne sera pas là à 20 h 30. Il serait probablement souhaitable que ce point soit traité en sa présence; je vais donc mettre aux voix la proposition de traiter le rapport N° 416 A1 maintenant.

Mise aux voix, la proposition de traiter immédiatement le rapport N° 416 A1 est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion N° 329 de M^{mes} Arielle Wagenknecht, Alice Ecuillon, Marie-France Spielmann, Christiane Olivier, MM. Robert Pattaroni, Marco Ziegler, Manuel Tornare, Pierre Losio, Antonio Soragni, André Kaplun, David Broliet et Pierre Huber, renvoyée en commission le 12 octobre 1999, intitulée: «Étude complète de la rénovation du Théâtre de la Comédie» (N° 416 A1)¹.

Rapporteur: M^{me} Linda de Coulon.

1. Rénovation de la Comédie, le retour

Ce rapport bis ne constitue en fait qu'un maigre ajout au précédent rapport très détaillé de la commission des travaux du 16 août 1999, portant sur le dossier de la Comédie et auquel il convient de se référer.

¹ Rapport PR-359 A/N° 416 A, 1509.

A l'exception du rappel de quelques points nécessaires à sa compréhension, le rapport actuel se limite à la description des travaux de la commission qui ont suivi le renvoi du dossier de la Comédie par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 octobre 1999 (cf. ci-dessous).

La commission, sous la présidence de M. Roman Juon, a ainsi remis l'ouvrage sur le métier à l'occasion de ses séances des 12 janvier, 26 janvier et 2 février 2000.

Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Guenevere Paychère et Saskia Petroff que le rapporteur remercie vivement.

2. Préambule

Le rapporteur renonce à retracer l'historique et les discussions déjà que trop largement transcrits dans les rapports (non votés) de la commission des beaux-arts du 12 octobre 1998 et de la commission des travaux du 16 août 1999.

Seuls les faits nouveaux intervenus depuis la mise à l'ordre du jour du Conseil municipal du 12 octobre 1999 desdits rapports, de même que la discussion entamée ce jour-là en séance plénière (le *Mémorial* n'étant pas encore publié au moment de la rédaction du présent rapport), sont évoqués ci-dessous.

C'est donc le 12 octobre 1999 que les conclusions des deux rapports précités auraient normalement dû être débattues puis acceptées ou refusées, en séance plénière.

3. Séance du Conseil municipal du 12 octobre 1999: «Paro-les, paro-les...»

A cette occasion, préalablement à tout débat, le Conseil administratif, représenté par le chef du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, a souhaité une nouvelle fois le renvoi du dossier de la Comédie à la commission des travaux. Cela permettait notamment, expliquait-il alors, d'auditionner la nouvelle direction de la Comédie et son équipe technique, d'actualiser le problème des travaux de sécurité dont certains avaient déjà été exécutés sur le budget du Service des bâtiments vu l'urgence, et surtout de revenir avec un nouveau projet qui ait «une chance de répondre enfin aux demandes de tout le monde».

Quelques brebis égarées ont bien tenté de rappeler que de nombreuses études avaient déjà été «faites et refaites» sur la Comédie, que l'amélioration envisagée n'était pas destinée à une direction en particulier mais à l'ensemble du théâtre, et que ce renvoi, auquel chaque parti souscrivait par ailleurs, était bien à l'image de l'indécision qui régnait au sujet de la rénovation de la Comédie.

A l'issue de cette courte discussion, le renvoi en commission des travaux était accepté par l'ensemble du Conseil municipal, sans opposition.

4. Travaux de la commission

Séance du 12 janvier 2000

Audition de M. Christian Ferrazino et de ses services

a) Proposition d'un nouveau crédit d'étude en remplacement de ceux votés en commissions des beaux-arts et des travaux

Le rapporteur ne reproduira que dans les très grandes lignes les propos du magistrat, dans la mesure où les péripéties du dossier de la Comédie sont déjà largement connues et rappelées dans les précédents rapports des deux commissions alors chargées du dossier.

Rappelons qu'à l'issue de ses travaux la commission des beaux-arts concluait à l'ouverture d'un crédit de 100 000 francs pour amorcer l'étude d'un nouveau projet fondé sur la base d'un certain nombre de recommandations qu'elle émettait, alors que la commission des travaux votait la motion N° 329, amendée trois fois, y compris le projet d'arrêté de 485 000 francs destiné à un document d'analyse définitive pour la Comédie (cf. rapports non votés N° 416 A des 12 octobre 1998 et 16 août 1999).

Or voici le magistrat d'expliquer à la commission que, après étude du dossier, il s'avère utile d'octroyer un crédit d'étude de 300 000 francs permettant d'esquisser une «alternative», pour reprendre ses propres termes, à l'actuel projet de rénovation de la Comédie. Selon M. Christian Ferrazino, deux solutions se dessinaient: la première consistant en une restauration simple de la Comédie qui ne toucherait en rien le bâtiment; la seconde, reprenant le projet initial dit «Broennimann» et exposé dans le détail à la commission des travaux par les services du département en charge du dossier le 9 décembre 1999 (cf. rapport de la commission des travaux N° 416 A, pages 8 à 12) et par les architectes mandatés, le 27 janvier 1999 (cf. rapport précité, pages 15 à 17).

De ce crédit d'étude de 300 000 francs, 100 000 francs serviraient à peaufiner l'étude du projet dit «Broennimann» qui devrait être modifié afin de ne pas dépasser un coût de construction de 10 000 000 de francs (contre 14 000 000 de francs actuellement), alors que les 200 000 francs restants seraient destinés à l'étude, par un second architecte, d'une rénovation simple et adaptée aux normes de sécurité.

Les membres de la commission des travaux s'attendaient, à tort ou à raison, à autre chose qu'à un remaniement du montant du crédit d'étude qu'ils avaient précédemment voté. L'amorce d'une nouvelle proposition de rénovation plus efficace, plus économique, propre à rencontrer l'adhésion de tout le monde, ainsi que

cela avait été énoncé lors de la séance plénière du 12 octobre 1999, n'était manifestement pas encore à l'ordre du jour.

Il est vrai que le Conseil administratif avait annoncé quelque chose qui avait une chance de répondre à la demande de chacun. Si le rapporteur sait bien compter, la somme de 300 000 francs demandée par le magistrat représente *grosso modo* la moyenne de ce que proposaient la commission des beaux-arts (crédit d'étude de 100 000 francs) et la commission des travaux (485 000 francs): pure coïncidence ou art de couper la poire en deux?

Quoi qu'il en soit, en définitive, c'est bien un crédit d'étude de 300 000 francs, moyennant quelque aménagement, que la commission des travaux votera lors de sa séance du 26 janvier 2000 (cf. ci-dessous).

b) Exposé de M. Jean-Michel Perrin, collaborateur du Service des bâtiments

M. Perrin présente le projet initial déjà largement développé devant la commission des travaux, de sorte qu'il convient simplement de s'en référer aux pages 8 et suivantes du précédent rapport (cf. chiffre 3.3.2).

c) Travaux d'amélioration des installations de sécurité (nouveau montant demandé: 225 000 francs. Il remplace les 455 000 francs sollicités dans la défunte proposition N° 359)

Oui, la proposition N° 359 est bien morte. Cependant, le magistrat à la commission des travaux dixit, certains aménagements doivent absolument être entrepris avant les résultats de l'étude sur la rénovation complète de la Comédie qui ne pourront pas intervenir avant deux ou trois ans.

Le montant initial de 455 000 francs n'est plus d'actualité, puisqu'un certain nombre de travaux de sécurité ont déjà dû être effectués, vu l'urgence. Ces derniers ont été entrepris sur le budget du Service des bâtiments. Il ne reste par conséquent plus qu'à octroyer encore à ce titre un montant de 225 000 francs. Un tableau détaillé des travaux de sécurité restants sera transmis ultérieurement aux membres de la commission. Il est joint au présent rapport (cf. annexe 1).

La désignation «Portes T30» figurant sur ledit tableau représente les portes coupe-feu destinées à retenir le feu pendant trente minutes en cas d'incendie.

d) Mise au point du magistrat au sujet des factures de travaux que la Ville refuse de payer au théâtre et dont la presse s'est fait l'écho

Il s'agit en fait de travaux demandés par M^{me} Anne Bisang et refusés par la Ville. Ces travaux ayant été entrepris sur l'initiative de la directrice de la Comédie, sans l'accord de la Ville, celle-ci se refuse à les assumer.

e) Ouverture de scène

Le magistrat rapporte qu'un tel élargissement ne serait pas absolument nécessaire selon les propos tenus par l'actuelle directrice de la Comédie.

En effet, certaines modifications entraîneraient inévitablement une augmentation des frais de fonctionnement. Une plus grande ouverture de scène impliquerait des décors plus coûteux.

A un commissaire s'étonnant de cette version des faits, le magistrat confirme le problème des décors: il faut davantage de place afin de les faire glisser sur les côtés ou dans l'arrière scène.

Selon M. Ruffieux, seul un élargissement de scène à 9,22 m permettrait de ne pas modifier l'architecture du théâtre.

f) Suite des travaux de la commission

A l'issue de cette première séance, depuis le retour du dossier en commission, les commissaires refusent de refaire le travail déjà effectué et ne souhaitent pas entrer en matière sur de nouvelles propositions d'audition, notamment de celle de la nouvelle directrice de la Comédie, estimant que le sort d'un théâtre ne pouvait lui être lié.

Le vote du projet d'arrêté octroyant le crédit d'étude demandé par le Conseil administratif est reporté à une séance ultérieure.

Séance du 26 janvier 2000

Deux projets d'arrêté émanant des services de M. Christian Ferrazino sont distribués aux commissaires, en exécution de la précédente audition du magistrat.

Ces documents sont annexés au présent rapport (cf. annexes 2 et 3).

Ils visent:

- l'octroi d'un crédit de 300 000 francs destiné à modifier le projet initial de rénovation (projet dit «Broennimann») afin de ramener le coût de construction en dessous de 10 000 000 de francs (contre les 14 000 000 de francs actuellement préavisés) et, d'autre part, l'étude d'un concept de rénovation simple et adapté aux normes de sécurité;
- l'octroi d'un crédit de 225 000 francs en vue de terminer les travaux de sécurité du Théâtre de la Comédie. En fait, il s'agit de couvrir le solde des travaux qui figuraient dans la défunte proposition N° 359. L'ensemble de ces travaux avait déjà fait l'objet d'un exposé très détaillé par M. Jean-Pierre Perrin lors de l'étude initiale par la commission des travaux (cf. rapport N° 416 A du 16 août 1999, pages 8 et suivantes, notamment chiffre 3.3.2);

a) Crédit d'étude: 300 000 francs

Après discussion, ce projet d'arrêté est remanié par les membres de la commission dans le sens que le coût de construction du projet devra être «si possible» inférieur à 10 000 000 de francs d'une part et d'autre part tenir compte de l'élargissement de la scène (cf. rapports initiaux au sujet de cette dernière problématique).

Le texte intégral du projet amendé n'est pas reproduit dans le présent rapport dans la mesure où, bien qu'accepté par l'unanimité des membres de la commission (moins une abstention libérale), il sera remis en question dès la semaine suivante.

b) Travaux de sécurité: 225 000 francs

Après discussion sur le projet d'arrêté visant l'octroi d'un crédit pour les travaux de sécurité, la commission décide de suspendre sa décision jusqu'à l'obtention d'une liste complète des travaux.

*Séance du 2 février 2000 – Votes définitifs*a) Crédit d'étude de 300 000 francs (voté avec amendements)

M. Pierre Losio soumet par écrit un texte d'amendement reformulé, mais allant dans le sens de la volonté exprimée par les membres de la commission lors de leur séance précédente.

Soumis aux voix, ce texte est accepté à l'unanimité des commissaires présents (moins une abstention). Il remplace l'article premier du projet d'arrêté initial du Conseil administratif. Sa teneur est la suivante:

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné d'une part à modifier le projet de rénovation du Théâtre de la Comédie appelé «projet Broennimann» afin de rester, si possible, dans un coût de construction inférieur à 10 000 000 de francs (restructuration et modernisation) et en l'adaptant aux exigences du théâtre tel qu'il se pratique de nos jours (notamment l'élargissement de l'ouverture de la scène); d'autre part destiné à l'étude d'un concept de rénovation simple et adapté aux normes de sécurité respectant au mieux le bâtiment existant, situé sur la parcelle 615, feuille 33, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.»

b) Travaux de sécurité de 225 000 francs (crédit voté à l'unanimité)

Les commissaires ont, depuis leur précédente discussion sur le sujet, reçu le tableau des travaux de sécurité restant à exécuter.

Certains commissaires auraient bien aimé que tous les fauteuils, sans exception, soient révisés. Toutefois, conscients qu'il faudrait alors remettre à nouveau l'ouvrage sur le métier, réentendre les services du département en charge du dossier, modifier une fois encore la proposition du Conseil administratif mais dans le sens d'une hausse, les commissaires, de guerre lasse, acceptent finalement le projet d'arrêté à l'unanimité.

5. Conclusions

En application de ces précédents votes, la majorité de la commission des travaux vous recommande par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter les deux projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 225 000 francs destiné à terminer les travaux de sécurité du Théâtre de la Comédie, entrepris en 1998 sur le budget du Service des bâtiments.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 225 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 2250 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2001 à 2005.

PROJET D'ARRÊTÉ II AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné d'une part à modifier le projet de rénovation du Théâtre de la Comédie appelé «projet Broennimann» afin de rester, si possible, dans un coût de construction inférieur à 10 000 000 de francs (restructuration et modernisation) et en l'adaptant aux exigences du théâtre tel qu'il se pratique de nos jours (notamment l'élargissement de l'ouverture de la scène); d'autre part destiné à l'étude d'un concept de rénovation simple et adapté aux normes de sécurité respectant au mieux le bâtiment existant, situé sur la parcelle 615, feuille 33, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Art. 4. – Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés au crédit de construction. En cas de non-réalisation, ils feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal, dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

- Annexes:*
1. Tableau du 27.01.2000: Comédie – Travaux de sécurité
 2. Projet d'arrêté I du Conseil administratif
 3. Projet d'arrêté II du Conseil administratif

La présidente. A ce sujet, nous avons reçu une lettre de M^{me} Anne Bisang, faxée le 21 mars 2000, et je demande à M. Jean-Charles Rielle, secrétaire, de bien vouloir la lire.

Lecture de la lettre:

Concerne: motion N° 329/Comédie de Genève

Madame la présidente,

Je vous remercie de bien vouloir communiquer le message suivant aux conseillers municipaux.

Comme j'en ai informé le Conseil de la Fondation d'art dramatique, j'apporte un démenti catégorique aux propos qui me sont attribués dans le rapport de la motion N° 329 par le conseiller administratif Christian Ferrazino. Je suis favorable à l'élargissement de la scène du théâtre. Mon opinion sur ce sujet est d'ailleurs connue de la profession. L'avenir de ce bâtiment intéresse évidemment la nouvelle direction et son équipe qui souhaite être associée à un véritable processus de concertation avec le service concerné. Je rappelle qu'une délégation de techniciens de la Comédie et de professionnels extérieurs choisis par la direction du théâtre a pris connaissance du projet pour la première fois le 12 janvier 2000 en réservant son avis. Je m'étonne que le service concerné ne se soit plus manifesté pour entendre ses conclusions.

Nous avons signalé au magistrat notre désir de pouvoir former une commission d'étude mandatée pour s'assurer d'une réflexion en profondeur sur l'avenir de la Comédie. Celle-ci ne remettant pas forcément en cause le projet officiel, mais lui permettant de ne pas passer à côté d'objectifs primordiaux. Il me paraît indispensable d'associer les praticiens du théâtre, ceux qui le font au quotidien, pour s'assurer du bien-fondé des décisions en matière de rénovation et pour diminuer les risques d'erreurs coûteuses.

Je vous remercie de votre attention.

Anne Bisang

M. Roman Juon, président de la commission des travaux (S). Je pense que nous allons recevoir un certain nombre d'amendements et de modifications au rapport N° 416 A1. La commission des travaux a tenté, une fois de plus, de débroussailler ce terrain difficile. Nous avons essayé de simplifier au maximum et d'auditionner toutes les personnes qui l'ont souhaité. C'était l'occasion d'entendre, par exemple, M. Pierre Losio, qui a fait un certain nombre de propositions.

Ce qui m'est désagréable, c'est que, dans cette commission qui a essayé de travailler rapidement et efficacement, ceux parmi les quinze membres de la commission représentant tous les partis du Conseil municipal qui avaient quelque chose à dire, un message à faire passer, n'ont pas réussi à se faire remplacer, ne se sont pas présentés et n'ont pas réussi à faire passer leur message par leur représentant. Aujourd'hui, j'entends de toute part parler d'un malaise, de propositions pour faire ceci, cela, etc. On a un peu l'impression – le rapporteur le dira aussi – d'avoir fait le travail pour rien et on y a passé quand même un certain temps. Je crois que c'est la première fois, depuis bientôt une année que nous siégeons ensemble, que nous sommes dans une pareille situation.

C'est un véritable serpent de mer. M. Tornare, avant qu'il soit conseiller administratif, nous l'avait expliqué. J'ai l'impression qu'on veut absolument continuer dans ce sens-là et je trouve cela navrant, car avant tout il s'agit de culture, d'art et de comédie. Une fois de plus, on devient ridicules dans cette affaire, comme dans bien des sujets dans notre propre ville de Genève. Nous ne sommes vraiment pas un exemple d'efficacité par rapport à d'autres villes, entre autres, Lyon – que nous irons prochainement visiter, en espérant que nous en prendrons un peu de la graine – Barcelone, Bilbao ou ailleurs. Je souhaite qu'on se réveille et j'espère que vous trouverez la meilleure solution.

M^{me} Linda de Coulon, rapporteur (L). Je constate que nous ne sommes pas sortis de l'auberge! Il ne s'agit pas pour moi de défendre le magistrat, mais je trouve tout de même que M^{me} Bisang monte un peu vite sur ses grands chevaux.

A aucun moment, il n'a été rapporté que celle-ci n'était pas favorable à un élargissement de scène à 12 mètres. Selon les termes mêmes du rapport que je cite: «Le magistrat rapporte qu'un tel élargissement ne serait pas absolument nécessaire selon les propos tenus par l'actuelle directrice de la Comédie.» On n'a jamais prétendu que M^{me} Anne Bisang était opposée à un élargissement de scène à 12 mètres.

Cela dit, je n'ai pas l'intention de remonter à la préhistoire, ni à l'époque de M. Ketterer où l'on parlait déjà de la rénovation totale de la Comédie. Je rappellerai que la question de cette rénovation a été relancée par plusieurs membres de ce Conseil municipal, au mois de mai 1998 – eh oui, cela fait déjà deux ans – lorsque le Conseil administratif est venu nous présenter sa proposition N° 359, prévoyant l'octroi d'un crédit de 450 000 francs destiné à l'exécution de certains travaux urgents pour une amélioration temporaire des installations de sécurité du Théâtre de la Comédie. Deux ans après, nous en sommes apparemment toujours au même point.

Estimant ces travaux urgents inutiles, vu l'étude en cours de la rénovation totale et dans le but de la réactiver, plusieurs conseillers municipaux ont présenté une motion préjudicielle – N° 329 – invitant le Conseil municipal à renoncer au crédit demandé par le Conseil administratif et à octroyer un crédit de 485 000 francs en vu de l'élaboration de documents d'analyses définitives pour le Théâtre de la Comédie.

Ainsi que l'avait clairement admis M^{me} Jacqueline Burnand lors de son audition aux séances de la commission des travaux, cette rénovation totale n'a, manifestement, pas constitué une priorité pour le Conseil administratif, qui était très occupé par le projet visant le Musée d'ethnographie.

Cette motion préjudicielle a été acceptée lors de la séance plénière du 20 mai 1998 et renvoyée simultanément à la commission des beaux-arts et à la commission des travaux. Ces deux commissions, bien que votant des conclusions différentes, ont toutes deux exprimé la volonté commune d'une rénovation permettant une ouverture de scène supérieure à celle prévue par l'unique projet officiel, soit le projet dit «Broennimann». Pour ce faire, la commission des beaux-arts votait un crédit de 100 000 francs pour amorcer l'étude d'un nouveau projet qui s'appuyait sur les recommandations qu'elle émettait.

De son côté, la commission des travaux votait bien le montant du crédit d'étude prévu par la motion en vue de l'élaboration du document d'analyses définitives, mais ce dernier devrait en plus, selon les vœux de la commission des travaux, impérativement contenir l'étude de la faisabilité de l'élargissement du cadre de scène au-delà des 9,22 mètres prévus dans le projet initial. Ces deux rapports devaient être débattus lors de la séance plénière du mois d'octobre 1999 – le temps passe. Préalablement à tout débat, M. Christian Ferrazino a souhaité, ce soir-là, le renvoi du dossier à la commission des travaux, car cela permettait d'auditionner la nouvelle directrice de la Comédie, d'actualiser le problème des travaux de sécurité, dont certains avaient déjà été exécutés, et de revenir avec un nouveau projet qui ait une chance de répondre enfin aux demandes de tout le monde.

En fait, la commission des travaux, chargée à nouveau du dossier, n'a finalement pas souhaité auditionner la nouvelle direction de la Comédie, estimant que le sort du théâtre ne pouvait lui être lié. Quant à la fameuse proposition qui devait satisfaire tout le monde, les membres de la commission l'attendent toujours. En fait, les services du département en charge du dossier, lors de leur audition devant la commission des travaux, ont à nouveau présenté le projet officiel dont le détail était déjà très largement retranscrit dans le rapport PR-359 A/N° 416 A de la commission des travaux du mois d'août 1999.

En lieu et place des 100 000 francs votés par la commission des beaux-arts pour l'amorce d'une étude et les 485 000 francs initialement votés par la commis-

sion des travaux pour l'élaboration d'une bible, c'est 300 000 francs que le magistrat vient nous demander. La nouveauté consiste dans le fait que ce crédit doit servir non seulement à peaufiner le projet officiel dit «Broennimann», mais à financer une seconde étude, qui serait confiée à un nouvel architecte, visant une rénovation simple et adaptée aux normes de sécurité respectant au mieux le bâtiment existant.

Après discussion, ce crédit d'étude a bien été voté par la commission, à l'unanimité moins une abstention. Cependant, n'abandonnant pas leur volonté d'effectuer un élargissement de la scène supérieur à celui prévu par le projet initial, les commissaires ont amendé le projet d'arrêté dans ce sens, tel qu'il figure à la page 7 de l'actuel rapport. Les membres de la commission des travaux vous recommandent par conséquent de voter ce fameux projet d'arrêté II amendé.

Encore un mot, et j'en aurai fini. Sur les travaux de sécurité urgents qui font l'objet du projet d'arrêté I, retranscrits intégralement dans le rapport de la commission, le montant de 225 000 francs représente le solde des travaux urgents, selon le tableau fourni par le département de M. Ferrazino et annexé au rapport. La commission, qui a voté ce projet d'arrêté à l'unanimité, vous recommande de faire de même. Maintenant, à vous de jouer...

Premier débat

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Merci de me permettre de jouer à mon tour, Madame de Coulon. En découvrant ce dossier, je n'arrivais pas à comprendre comment on avait pu traiter ce dossier pendant près de vingt ans – puisque je crois que c'est depuis le début des années 1980 que le Conseil municipal s'interroge, se gratte la tête sur la rénovation du Théâtre de la Comédie – en posant autant de questions et en apportant si peu de réponses. J'ai pris un certain nombre de contacts et j'ai fini par comprendre que chacun avait une solution idéale pour la rénovation ou la restauration de cette Comédie. Chacun est convaincu que sa solution est la seule possible et avance chaque fois des arguments qui, de prime abord, semblent cohérents et plus ou moins, selon lesquels, convaincants. Chacun y va de son idée, excluant les autres solutions. A partir de là, j'aurais pu continuer cette saga et vous dire qu'on est reparti pour dix ans, qu'on continue à faire ce qu'on a fait pendant vingt ans.

Voyez-vous, Madame de Coulon, ce que je vous avais dit en séance plénière le 12 octobre 1999, et que je suis venu confirmer en commission en vous proposant un arrêté amendé, qui a été voté – vous l'avez rappelé – à l'unanimité de la commission moins une abstention, visait précisément à sortir de cette ornière, car

l'idée qui est la mienne est de permettre au Conseil municipal de faire un choix, mais en connaissance de cause. Faire des choix en connaissance de cause, ce n'est pas dire: «Les normes européennes justifient que...» ou: «Il serait plus facile d'avoir la scène à la place des spectateurs et les spectateurs à la place de la scène», ou encore: «On pourrait créer telle salle de répétition», etc. Vous permettre de choisir en connaissance de cause, c'est vous donner les études et les devis estimatifs de chacun. Des études pour savoir quelles sont les conséquences sur le patrimoine, quelles sont les conséquences sur l'activité théâtrale, quelles sont les conséquences financières et, une fois que vous avez ces éléments-là, vous pouvez choisir telle ou telle option.

Je suis donc venu devant vous pour vous donner les moyens de pouvoir choisir, parce que je considère qu'il est plus sage de choisir en connaissance de cause. Vous opterez pour une solution raisonnable sur le plan économique, qui sera peut-être plus respectueuse du patrimoine et également moins coûteuse – c'est un des volets de la proposition que vous venez de présenter – ou pour une proposition plus ambitieuse sur la base du projet dit «Broennimann». Nous parlons de celui-ci pour une simple et bonne raison, c'est qu'il existe et c'est une qualité que personne ne peut lui dénier. Nous avons là, déjà, un projet chiffré à un coût très élevé, malheureusement. C'est pour cela que je vous ai proposé de vous y référer, mais en réduisant si possible le montant à 10 millions. Pour ma part, je n'ai jamais exclu de rajouter une variante supplémentaire au projet si votre Conseil municipal estimait nécessaire de le faire, notamment d'envisager une ouverture de scène à 12 mètres, voire plus. Toutefois, Mesdames et Messieurs, sachez que plus vous demanderez de variantes, ce que je peux comprendre, plus le coût des études sera élevé et vous comprendrez très bien que, si vous voulez rajouter des options, il faudra qu'on adapte le coût des études en fonction du nombre et de l'importance des options que vous aurez retenues.

Pour ma part, mon objectif est de pouvoir vous permettre de choisir entre un projet de rénovation simple, au coût raisonnable, et un projet de transformation plus vaste, donc plus onéreux. Je parlais de l'idée qu'on avait assez tergiversé et qu'il était nécessaire de mandater des architectes pour étudier des options différentes, afin qu'ils puissent nous chiffrer ces différentes variantes. Ainsi, le Conseil municipal pourra se déterminer en connaissance de cause.

Je ne voudrais pas, en réponse à la lettre dont la lecture a été donnée tout à l'heure, polémiquer avec M^{me} Bisang. A peine élu – j'ai pris mes fonctions en juin – je suis allé, en septembre, constater sur place l'état du bâtiment du Théâtre de la Comédie, puisque c'était un dossier qui faisait l'objet de certaines demandes lancinantes de rénovation. J'ai pris d'ailleurs un certain nombre de mesures dans le cadre du budget de fonctionnement pour remédier notamment à l'état de décrépitude des loges destinées à recevoir les artistes, car, effectivement, elles se trouvaient dans un état qui nécessitait qu'on intervienne rapidement. J'ai fait une

visite globale du théâtre avec le directeur technique et M^{me} Bisang. Vous pensez bien qu'à cette occasion j'ai posé un certain nombre de questions à l'intéressée, mais, apparemment, soit sa mémoire lui fait défaut, soit elle a changé d'avis. Encore une fois, je n'entends pas polémiquer, parce que, si elle veut préciser ce qu'elle n'a pas dit, il serait peut-être plus utile qu'elle nous dise ce qu'elle souhaite et j'avais considéré qu'il était peut-être plus judicieux qu'elle vienne devant votre commission pour s'exprimer directement. Vous avez considéré qu'il n'était pas nécessaire de l'entendre, en relevant que la rénovation d'un théâtre ne se faisait pas en fonction de la personne qui le dirige pendant un certain nombre d'années. Je comprends parfaitement cela, parce que, si nous avions dû rénover la Comédie à l'époque de M. Besson, de M. Stratz puis de M^{me} Bisang, on aurait certainement fait trois rénovations en l'espace de quinze ans, puisque chaque directeur a son idée particulière de ce type de rénovation.

Par conséquent, et pour conclure, ce que je vous suggère, Madame de Coulon, c'est de dire au Conseil administratif quelles sont les variantes que vous souhaitez que nous étudions. Si les variantes proposées ne sont pas suffisantes – je vois d'ailleurs qu'un amendement a été proposé pour les compléter – nous n'avons aucune objection à y intégrer cette demande d'une scène plus ouverte. Cela n'a pas encore été spécifié dans des textes, mais j'ai même entendu quelqu'un dire: «La seule chose à faire est de conserver les murs, c'est-à-dire de tout bouleverser, de faire la scène de l'autre côté.» M. Lescaze opine du chef, je vois donc qu'il y a encore des tenants de cette solution. Encore une fois, c'est une variante qui est tout à fait possible. Evidemment, je serais le premier à m'y opposer dans les faits, Monsieur Lescaze, mais, avant moi, vous savez bien que la Commission des monuments, de la nature et des sites, qui vous est parfois chère, vous dira les raisons pour lesquelles une telle solution est vraiment critiquable. Si on veut faire une nouvelle Comédie à l'intérieur des murs existants, il serait peut-être plus judicieux de la faire ailleurs, là où il n'y a pas de murs et de commencer à zéro, sans contrainte aucune. Parce que, vous le savez, Monsieur Lescaze, le coût de votre proposition peut être estimé à environ 20 millions au bas mot.

Encore une fois, à vous de choisir les variantes par le biais d'amendements. L'ensemble des amendements sera reçu par le Conseil administratif. Pour ma part, je chiffrerai le coût estimatif des études que ces amendements nécessiteront afin de revenir devant vous avec un crédit complémentaire d'étude, parce que vous pensez bien que les 300 000 francs ne vont pas suffire pour financer l'ensemble de ces éléments.

Un dernier mot pour terminer dans les dix minutes que je me suis fixées. J'ai rendez-vous avec la Fondation d'art dramatique (FAD) pour faire le point sur ce dossier, puisqu'il traînait depuis un certain nombre de semaines, voire de mois dans l'ordre du jour de ce Conseil municipal; en outre, si j'avais pris contact avec la direction de la Comédie, apparemment sans grand succès, il me semblait légi-

time également de pouvoir discuter de vive voix avec la FAD de ce dossier. Rendez-vous a donc été pris le 22 mai, lors de la prochaine séance de la FAD, et, à cette occasion, il sera également possible d'entendre les souhaits émis par cette dernière. Là encore, nous sommes à un moment charnière: on peut mener tous les débats, on peut les recommencer, on peut en faire l'historique, on peut les réactualiser, mais il est un moment où on doit prendre un certain nombre de décisions. Ce moment me semble venu. Ces décisions ne peuvent que se transformer en demandes d'étude et ce qui nous importe est de savoir ce que vous souhaitez qu'on étudie.

Voilà la suggestion que je vous fais, non pas pour privilégier telle ou telle option – même si personnellement je peux avoir mes préférences – mais pour vous permettre de choisir en connaissance de cause et en sachant quelles sont les conséquences, tant au niveau du coût qu'au niveau du patrimoine, de l'option que vous serez amenés à choisir.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Je dépose l'amendement suivant à l'article premier du projet d'arrêté II amendé par la commission des travaux:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – ...et en l'adaptant aux exigences du théâtre tel qu'il se pratique de nos jours (notamment l'élargissement de l'ouverture de la scène à 12 mètres au minimum); d'autre part...»

Effectivement, M. Ferrazino vient de le dire, on peut reprendre toute l'histoire, les enjeux, tous les méandres dans lesquels cette affaire est déjà passée plusieurs fois. Je rappelle qu'elle a été étudiée dans trois commissions: la commission des beaux-arts, la commission des travaux, à nouveau la commission des travaux et chaque fois il y a eu des conclusions unanimes, inverses, etc. Je n'ai pas du tout envie de me replonger dans toutes ces vieilles histoires; je crois qu'il faut savoir tourner la page et tenter de trouver une solution.

Dans cet amendement, nous vous demandons l'élargissement de l'ouverture de la scène à 12 mètres au minimum. Cela, je crois que c'est le point essentiel. En fait, nous faisons cette demande depuis très longtemps, mais je ne vais pas revenir là-dessus. Pourquoi cette demande d'ouverture de la scène à 12 mètres? Parce que, ici, nous avons quand même affaire à un des instruments culturels majeurs de cette ville, avec le Musée d'art et d'histoire et quelques autres qu'on pourrait citer. Evidemment, l'art lyrique est un des piliers de la politique culturelle genevoise. Pourquoi donc une ouverture de la scène à 12 mètres? Parce que cela

conditionne la vision que nous avons de l'art dramatique à Genève. La Comédie devrait être, en quelque sorte, notre petite Comédie française. Elle s'essouffle aujourd'hui, elle n'a plus les moyens de jouer le rôle de pilote, le rôle phare qu'elle devrait jouer sur la scène de l'art dramatique genevois.

Il y a eu toutes sortes d'autres intervenants culturels, dont certains de grande qualité, qui ont poussé un peu comme des champignons durant les vingt, vingt-cinq dernières années – ce n'est pas du tout péjoratif ce que je suis en train de dire. On avait parlé de saupoudrage à une certaine époque; je ne veux pas non plus rouvrir ces vieux débats. Toutes sortes de nouveaux intervenants sont donc apparus; de nouveaux moyens ont été dégagés en faveur de ce qu'on appelle encore aujourd'hui, un peu fautivement, la scène «off» car, en fait, tous ces anciens intervenants «off» se sont gentiment institutionnalisés peu ou prou – c'est à cela que les moyens ont été consacrés. Or tout cela constitue le terreau de la culture et l'instrument majeur lui-même n'arrive plus à jouer son rôle d'institution forte.

J'aimerais rappeler qu'il y avait eu des rapports, qui datent déjà d'une dizaine d'années, qui décrivaient la nécessité d'avoir cette institution qui soit, en quelque sorte, le porte-drapeau du théâtre et qui puisse être contestée par les autres intervenants – mais, pour être contesté, encore faut-il que l'on existe! Ce qui nécessite des moyens non seulement financiers, mais aussi culturels. Nous traitons vraiment d'un des points cruciaux de la politique culturelle de cette ville.

Maintenant, si ce que je dis est vrai, comment se fait-il qu'on n'ait pas réussi à avancer depuis vingt ans dans ce dossier? Je pense qu'il y a quand même un problème; on a toujours les mêmes réponses, probablement parce que, de l'autre côté, on a toujours les mêmes personnes. Je pense qu'il serait nécessaire maintenant que l'on cesse d'écouter ceux qui se répètent sans cesse et qui n'entendent pas ce qu'on leur dit.

Je vous demande donc d'accepter le crédit de 300 000 francs qui permettra au Conseil administratif de commencer l'étude, d'amorcer en quelque sorte la nouvelle et – j'ose le croire – ultime phase de la rénovation de la Comédie, car on commence tous à être un peu fatigués. Evidemment, cela ne suffira pas, puisque nous vous demandons une nouvelle expertise qui soit faite par un nouvel intervenant. Vous pourrez commencer grâce à ce crédit et, naturellement, nous attendons de vous que vous reveniez devant nous avec une demande de crédit complémentaire, qui vous permettra de terminer une étude qui intègre cette exigence d'une ouverture de scène nettement supérieure à ce qu'on nous a proposé jusqu'ici qui, véritablement, est le plus petit dénominateur commun de l'opinion de toutes les personnes qui connaissent un peu ce dossier, que ce soit dans le monde politique ou dans le monde culturel. Nous attendons maintenant d'autres réponses que «Il y a des servitudes, il y a une impossibilité, il faudrait

avancer la scène», etc. Nous ne voulons plus entendre cela; nous voulons une autre expertise qui soit faite par des architectes qui aient de l'expérience dans la rénovation et, si possible, qui aient déjà travaillé sur des scènes d'art dramatique à Genève ou ailleurs.

Voilà, je crois que j'ai en quelque sorte terminé. J'aimerais qu'on prenne conscience que ce n'est pas du tout un problème mineur d'architecture ou simplement de faisabilité; il en va véritablement de la vision que nous avons de la politique culturelle dans cette ville. En conclusion, j'ajoute que, si notre amendement est refusé, nous ne voterons aucun texte concernant la Comédie.

M. Guy Dossan (R). Je dois dire que le théâtre dont on parle ce soir porte bien son nom, car, en fait de comédie, il est vrai qu'on nous la ressert un peu lourdement depuis un certain temps.

Encore ce soir, je trouve M. Ferrazino un peu gonflé – excusez-moi du terme – de nous demander ce que l'on veut comme variante, car autant dans le rapport de la commission des beaux-arts que dans celui de la commission des travaux d'il y a sept mois, on ne disait pas quelle variante on voulait, mais une chose était sûre: on ne voulait pas du projet officiel! On l'a dit sur tous les tons, on l'a chanté dans tous les registres. De plus, à la commission des beaux-arts, nous avons demandé qu'on nous fasse une proposition pour démolir l'intérieur du bâtiment et garder l'enveloppe. Il ne faut donc pas dire que c'est une idée en l'air. Si nous avons proposé cela dans le rapport, Monsieur le conseiller administratif, c'est parce qu'à la commission des beaux-arts nous avons auditionné le ban et l'arrière-ban des milieux que l'on pouvait auditionner sur le problème de la Comédie – et je sais de quoi je parle, puisque je présidais la commission l'année dernière – et que les responsables du patrimoine nous avaient dit qu'il n'y avait aucun problème, car rien n'empêche de démolir l'intérieur de la Comédie et de garder l'enveloppe. Ces derniers n'étaient même pas sûrs que l'enveloppe soit vraiment à conserver; on aurait aussi pu aller jusqu'à tout démolir.

Maintenant, Monsieur le conseiller administratif, je suis un peu étonné de vous entendre dire qu'il faudrait vous dire ce qu'on veut, car on vous l'a déjà dit il y a sept mois! Il est vrai que nous avons fait l'erreur d'accepter la procédure que vous avez employée, c'est-à-dire d'empêcher la discussion dans ce Conseil municipal au moment où les deux rapports sont arrivés en nous disant: «J'ai un nouveau projet à vous présenter.» Suite au problème de la salle de gymnastique de l'école la Roseraie, où votre efficacité a été louée par tout le monde sur les bancs dans cette enceinte, nous avons supposé que c'était la même chose, mais, là, je suis tout de même déçu, car le nouveau projet que vous nous avez présenté à la commission des travaux, ce n'était jamais que le projet officiel assorti d'une

recommandation aux architectes pour que les coûts ne dépassent pas 10 millions au lieu des 14 millions initialement prévus. Là, excusez-moi, mais c'est aussi de la comédie et c'est le deuxième acte!

Je trouve donc fort de café que vous nous demandiez maintenant de vous dire une bonne fois ce que nous voulons; je crois qu'on l'a déjà dit, on va le redire s'il le faut, la plupart des choses importantes ont déjà été dites soit par la rapporteur, soit par M. Paillard. Nous ne voulons pas du projet «Broennimann»; changez d'architecte ou gardez les mêmes architectes et obligez-les à nous présenter autre chose, mais en tout cas nous ne voulons pas de ce projet. En ce qui concerne le Parti radical, nous voterons l'amendement de M. Paillard, parce que c'est évident que c'est un amendement raisonnable, et nous voterons aussi le crédit pour les travaux urgents, puisqu'ils sont quand même nécessaires.

M. André Kaplun (L). Je voudrais simplement revenir sur deux points concernant l'intervention de M. le conseiller administratif Ferrazino. Le premier concerne les fameux travaux dits «urgents». Je ne vous ai pas entendu, Monsieur Ferrazino, dans votre intervention, nous parler de votre point de vue sur ces travaux. La raison pour laquelle je souhaiterais vous entendre est que, à l'époque où je siégeais au conseil de la FAD, avec, d'ailleurs, MM. Tornare et Vaissade, nous nous étions interrogés sur ces travaux urgents. J'avais moi-même été très sensible à ces problèmes de sécurité et je m'en étais préoccupé. Toutefois, au cours des séances que nous avons eues à l'époque, et je suppose que le problème reste entier aujourd'hui, on nous avait fait comprendre que ces travaux dits «de sécurité» ou «urgents» seraient bons à mettre à la poubelle – pardonnez-moi l'expression – dans un délai difficile à déterminer, mais qui pourrait être de deux ans. Cela pourrait être plus long mais, quand on commencerait les travaux importants de la Comédie, l'utilité de ces fameux travaux de sécurité serait véritablement réduite à néant; l'argent aurait été dépensé pour rien. C'est pour cela que j'aurais souhaité, Monsieur Ferrazino, connaître votre position sur ces travaux de sécurité dont vous n'avez, je crois, pas parlé dans votre intervention.

Le second point concerne ce que vous avez dit au sujet de votre réunion le 22 mai avec la FAD. Je m'en félicite, Monsieur Ferrazino, c'est une excellente idée, mais alors c'est tout de même un peu dommage qu'on doive voter ce soir, car, le 22 mai, vous rencontrez la FAD et, suite à cette discussion, on devra éventuellement revenir sur des décisions qui seront prises ce soir. J'aurais personnellement souhaité que cette réunion avec la FAD ait lieu avant notre séance plénière de ce soir, afin qu'on puisse au moins tous savoir sur quel pied danser.

M. Pierre Reichenbach (L). Je suis content d'entendre ce soir M. Ferrazino dire qu'il veut donner un coup d'accélérateur pour les travaux à la Comédie. Don-

nons alors un sérieux coup d'accélérateur, mais arrêtons de tergiverser. A ma connaissance, il existe un projet complet, commandé par les services de la Ville, avec plans, coupes, élévations, variantes diverses. Ledit projet a été élaboré avec vos services, Monsieur Ferrazino, par le bureau d'architectes Broennimann Hies-tand. L'étude de ce projet, fort complète, date de cinq ou six ans. Son coût a dû être élevé. Le coût de construction, selon la variante choisie, était d'un montant de 10 à 14 millions. En commission, paraît-il, on ne parle plus de ces projets! Cependant, leur étude a été payée.

Cela fait déjà depuis cinq législatures que l'on parle de la Comédie. Pour mon compte, au cours des années – comme beaucoup d'autres dans cette salle – j'ai subi le chantage de la sécurité: chantage aux installations obsolètes, aux petits travaux coûteux, aux tissus ignifuges des fauteuils qui n'ont pas été changés. Bref, à chaque directeur – il y en a eu trois – la Comédie a été remise sur l'ouvrage et rien n'a été fait de probant, ce qui est regrettable.

J'ai connu des projets de rénovation de la scène: côté boulevard des Philosophes, à l'italienne au centre de la salle, avec un empaillage du bâtiment, arrière scène sur la cour – excusez du peu – avec encorbellement sur les immeubles voisins. Je vous rappelle, chers collègues, que déjà à l'époque notre collègue Barbara Polla, actuellement députée au Conseil national, avait secoué le cocotier, je crois d'ailleurs avec M^{me} Spielmann.

Ce soir, Monsieur Ferrazino, nous souhaitons un vrai projet tenant compte de toutes les demandes cohérentes des professionnels du spectacle et ce que je souhaite aussi, une fois n'est pas coutume, c'est qu'on fasse confiance aux architectes que l'on mandate! On pourrait à la rigueur par exemple organiser un concours, mais ne disons pas, comme pour les poutraisons hier soir: «Non, il ne faut pas le faire, nous verrons plus tard.» C'est un vrai travail qui devra être fait à la Comédie.

Concernant la scène de 12 mètres, celle-ci présuppose, j'en suis convaincu, qu'il y ait une arrière-scène. L'arrière-scène, comment va-t-on la réaliser? Ce projet avait été discuté. Il faudra alors reprendre les négociations avec les voisins. Ce qui m'inquiète, c'est que les travaux à la Comédie ne vont pas débiter avant longtemps, je ne sais même pas si je serai encore dans ce Conseil lorsque les travaux se feront. Je trouve scandaleux que les problèmes concernant ce bâtiment nous aient «dérangés» dans quantité de séances et qu'on ait investi quantité d'argent pour une pseudo-sécurité qui n'en est pas une. A la limite, si on ne fait rien, prenons alors la décision de fermer la Comédie, parce que cela commence à coûter beaucoup trop cher en études!

Par contre, Monsieur Ferrazino, je demanderai que vous fassiez un bilan de tout ce qui a été dépensé pour la Comédie depuis ces cinq dernières législatures,

tant en ce qui concerne les travaux de sécurité que les études, petites, moyennes ou grandes, pour savoir où on va «nager». Je suis convaincu de votre bonne volonté, mais, à un moment donné, il faudra savoir combien va coûter la Comédie quand on ira y «planter les clous», et non se contenter de projections futures avec des adjudications complémentaires pour des projets qui ne tiennent pas debout!

M. Roger Deneys (S). Pour nous, socialistes, le point de départ dans ce dossier n'est pas l'argent, mais l'outil de travail culturel que nous mettons à disposition des spectateurs et des professionnels du monde du spectacle. Il est vrai que, jusqu'à il y a un ou deux mois, j'avais l'impression que c'était une fatalité, que le projet «Broennimann», revu au rabais, avait toutes les chances de passer, parce que c'est une guerre d'usure qui a été menée depuis de nombreuses années entre le Conseil administratif et ce Conseil municipal.

Je vous rappelle les votes de la commission des beaux-arts de l'année précédente, commission présidée par M. Dossan: 1. La Comédie répond-elle à un besoin? Oui à l'unanimité des 13 présents. 2. La Comédie doit-elle rester aux Philosophes? 12 oui, 1 abstention. 3. La Comédie doit-elle être rénovée? Oui à l'unanimité des 13 présents. 4. Acceptation, en l'état actuel, du projet officiel de la Ville de Genève de rénovation de la Comédie? 11 non, 1 abstention. 5. La nouvelle proposition devra-t-elle comporter une ouverture de scène supérieure à celle prévue par l'actuel projet officiel? 11 oui, 1 abstention. 6. Faut-il affecter le crédit de 455 000 francs à la «bible» du projet officiel? 9 non, 1 abstention. 7. Faut-il ouvrir immédiatement un crédit de 100 000 francs, affecté à l'étude d'un nouveau projet? 11 oui, 1 abstention.

Dans le rapport PR-359 A/N° 416 A de la commission des travaux, et dans l'arrêté, à l'article 2, on peut lire qu'on demande que l'ouverture de scène passe de 9,50 mètres à 12 mètres. Ce rapport a été renvoyé à la commission des travaux le 12 octobre 1999 et, là, que se passe-t-il? C'est la *commedia dell'arte*. Que voit-on? Un projet qui repropose une ouverture de scène identique, ou légèrement supérieure, à celle du projet «Broennimann», mais à un coût inférieur, alors que ce n'est pas du tout ce qui a été demandé. L'instrument culturel souhaité, c'est la Comédie rénovée, avec une ouverture de scène adéquate. Les propositions d'aujourd'hui sont donc totalement décevantes. C'est une guerre d'usure et personne n'a envie que la Comédie tombe en ruine.

Nous aimerions pouvoir avancer. Il faudrait que vous nous proposiez aussi un projet d'ouverture de scène à 12 mètres. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème de coût; la rénovation d'un instrument culturel ne peut pas se limiter à une question d'argent, car il va durer de nombreuses années. Nous ne pouvons pas garder simplement le projet actuel ou imaginer le réaliser à un coût réduit.

M. Pierre Losio (Ve). Pour la Comédie, il y a effectivement autant d'architectes qu'il y a d'entraîneurs pour l'équipe suisse de football. C'est un problème récurrent. En fait, ce que nous savons, et M. Paillard l'a bien expliqué en situant le problème dans le contexte de la vie culturelle genevoise, c'est que nous avons affaire à l'outil qui est occupé par le premier théâtre de l'institution culturelle genevoise.

Dans les projets d'arrêtés qui nous sont soumis, il existe une variante, qui est la version la plus «soft», qui propose de rénover la Comédie, mais simplement, c'est-à-dire de prendre des mesures de sécurité et d'en rester là. Derrière cette option, il y a un discours culturel non dit, selon lequel on devrait se contenter d'une petite Comédie provinciale. Cela avait déjà été dénoncé dans le rapport Langhoff et également très bien mis en évidence dans le rapport de la commission des beaux-arts N° 416 A rédigé par M. Paillard et débattu le 12 octobre 1999. Nous ne souhaitons pas cela; nous sommes ambitieux pour le théâtre genevois. Nous souhaitons que la Comédie dispose d'un véritable outil pour travailler et pour produire des spectacles qui fassent honneur à cette ville et surtout à la créativité dont est porteuse cette ville dans le domaine théâtral. On ne va pas chicaner sur ce point. Si une nouvelle étude doit être faite, elle sera faite. Personne ne veut d'un projet ne comportant qu'une amélioration des installations de sécurité.

Deuxième point: il m'intéresse assez peu de savoir qui a dit quoi. Est-ce que M^{me} X a dit ceci, est-ce que cela a été mal rapporté, est-ce que M. Ferrazino n'aurait pas dû, au mois de juin, etc.? Pour moi, c'est vraiment peu important. Le message du Conseil municipal est très clair: nous voulons une Comédie qui soit un outil utilisable pour l'art théâtral et l'art dramatique à Genève, qui ait une ouverture de scène suffisante. C'est dans ce but que j'avais demandé à la commission des travaux, lorsque j'ai été auditionné en tant qu'auteur de la motion, qu'on puisse déposer un amendement demandant l'élargissement de la scène à 12 mètres; cet amendement avait été accepté par la commission.

Il n'existe, effectivement, aucun règlement européen ni traité bilatéral concernant l'ouverture de scène quelle qu'elle soit, mais il est nécessaire pour l'art dramatique actuel qu'on ait une ouverture de scène suffisante à la Comédie. Cette ouverture de scène doit être au moins de 12 mètres. Il est clairement indiqué dans l'amendement de notre collègue Paillard que c'est ce que nous souhaitons. Nous souhaitons que ce message soit entendu par le conseiller administratif et nous ne doutons pas qu'il l'ait entendu. Il aura compris que nous allons reprendre l'étude et que nous ne souhaitons pas poursuivre le travail sur le projet actuel.

Nous avons bien entendu que, peut-être, il faudra un crédit d'étude supplémentaire. En ce qui nous concerne, nous l'accepterons, parce que nous avons, pour la Comédie, des ambitions en ce qui concerne l'art dramatique à Genève.

Maintenant, il est certain que si cette procédure est adoptée ce soir – et il me semble que ce sera le cas – cela va encore retarder les travaux de la Comédie. A ce sujet, il faut véritablement que les gens et les groupes politiques qui vont voter cela ce soir assument cette responsabilité politique devant la communauté des comédiens, devant la communauté du théâtre genevois, et qu'ils entendent bien que cette décision que nous allons prendre n'est pas destinée à retarder les travaux ou à se défilier une nouvelle fois devant le problème de la Comédie, mais que nous souhaitons que ces travaux soient effectués de manière optimale. C'est dans cette optique-là que nous acceptons d'assumer cette responsabilité politique; si cela prend un peu plus de temps, eh bien, nous attendrons!

Nous ne faisons pas de projets de rénovation de la Comédie pour son directeur; nous n'en avons pas fait pour M. Langhoff ni pour M. Stratz, et nous ne construisons pas non plus une Comédie pour M^{me} Bisang. Nous travaillons à la Comédie pour l'art dramatique à Genève et peu importe qui est à la tête de cette Comédie. C'est dans ce sens-là que nous souhaitons que le Conseil administratif, et particulièrement M. Ferrazino, chargé des travaux, entendent ce message. Reprenez les travaux, proposez-nous un projet qui ait fait très clairement le tour de la question.

En ce qui concerne la consultation de la FAD, cette dernière a déjà pris des positions très claires: elle souhaite un cadre optimal pour le premier théâtre de l'institution genevoise. Dans cet esprit-là, nous accepterons l'amendement de M. Paillard et nous espérons que le Conseil administratif entendra le message qui lui est donné, cette fois de manière très claire, par la plupart des groupes, qui se sont exprimés pour que le Théâtre de la Comédie ait un outil à disposition qui puisse faire rayonner l'art dramatique à Genève.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). Je crois que tout a été dit concernant ce théâtre, mais je tiens particulièrement, une fois n'est pas coutume, à remercier les collègues de l'Entente, membres de la FAD ou anciens membres de la FAD, pour les déclarations qu'ils ont faites.

Notre groupe soutient la proposition d'amendement de M. Paillard. Nous souhaitons un outil culturel digne de ce nom.

M. Bernard Lescaze (R). Je suis un peu moins optimiste que la préopinante; je ne pense pas que tout a été dit. Pourtant, de très bonnes réponses ont été apportées ce soir par l'ensemble des groupes au conseiller administratif délégué aux travaux. Il ne pourra plus dire ce soir que le Conseil municipal ne sait pas ce qu'il veut, puisque, à l'évidence, les conseillers municipaux qui se

sont exprimés jusqu'à présent ont maintenu les ambitions qu'ils avaient depuis plusieurs années, qui n'ont pas pu être réalisées à l'époque du rapport Langhoff, parce que, là, les ambitions étaient démesurées. Aujourd'hui, nous voulons ce que certains ont appelé un outil de travail, d'autres le premier théâtre de Genève; en tout cas, une rénovation ou une reconstruction intérieure importante.

Les solutions que nous amène le Conseil administratif ce soir, à l'évidence, ne sont pas à la hauteur des ambitions du Conseil municipal; je regrette de devoir le dire. Même dans l'amendement de M. Paillard, ce qui me gêne, c'est la limite des 10 millions. En tout cas, ce soir, à nouveau, ce Conseil rejette le projet dit «projet officiel», qui nous avait déjà été présenté par M^{me} Burnand. Il est rejeté, parce que nous sommes conscients de ses déficiences, notamment en ce qui concerne l'ouverture de scène. En effet, une politique efficace d'accueil de certains spectacles produits à l'étranger implique que l'ouverture de scène de la Comédie soit suffisante.

Nous sommes également conscients que les crédits qui pourraient être votés ce soir ne sont que des palliatifs. Si le conseiller administratif souhaite vraiment offrir au Conseil municipal la possibilité de faire un choix en connaissance de cause, ce dont je ne suis pas encore, après ses propos, totalement convaincu, je souhaiterais qu'une bonne fois nous voyions un projet de reconstruction intérieure avec le maintien de la façade sur le boulevard des Philosophes – peu importe que la scène soit tournée tête-bêche par rapport à aujourd'hui, nous ne sommes pas ici pour faire de l'architecture – mais qu'on ne nous présente pas simplement des estimations.

Cela coûte 20 millions; ce chiffre-là, je l'ai déjà entendu de M^{me} Burnand, elle n'a jamais pu l'étayer avec quoi que ce soit de concret. Je suis donc étonné d'apprendre que le projet de M. Langhoff, présenté il y a quinze ans, qui ne bouleversait quand même pas tout à l'intérieur, coûtait 25 millions et qu'un projet qui aurait tout bouleversé mais qui permettait de reconstruire plus facilement, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, coûterait 20 millions, sans qu'on ait jamais vu le moindre projet concret. Cela, ce n'est pas nous offrir un choix en connaissance de cause.

Si nous voulons un théâtre important à Genève, il faut nous donner les moyens d'avoir un instrument de travail contemporain fait par des architectes spécialistes connaissant la chose. Puis nous aurions quand même souhaité – mais, là, ce n'est pas le responsable des travaux qui est le premier en cause – qu'on nous présente un panorama des salles disponibles. A ce sujet, nous aurions aimé connaître les intentions réelles des autorités en ce qui concerne l'autre salle importante qui devra un jour être rénovée, à savoir l'Alhambra. Pour l'instant, nous n'avons toujours pas ces renseignements.

Il ne s'agit pas de programme théâtral, car je pense que la grandeur d'un théâtre est d'abord due aux troupes qui s'y produisent, aux spectacles qui y sont donnés. J'ai vu d'excellents spectacles, même parmi les plus remarquables, montés précisément par la directrice actuelle de la Comédie, dans des salles industrielles d'usines désaffectées à Lancy. Donc, l'instrument de travail peut être parfaitement modulé suivant la volonté des metteurs ou des metteuses en scène, suivant les programmes qui y sont donnés. Le problème n'est pas là; le problème est qu'une ville comme Genève – et de ce point de vue là les radicaux rejoignent MM. Paillard et Losio – mérite d'avoir un instrument de travail moderne. Dans ces conditions, nous ne voyons pas pourquoi, chaque fois qu'on parle de travaux à la Comédie, on nous propose ce qu'il faut bien qualifier de rapiécages architecturaux.

Nous aimerions véritablement avoir le choix. Je crois que les propos de M. Losio sur notre responsabilité sont tout à fait justes; nous aurons une responsabilité. Probablement que cela va retarder d'une ou de deux années le début des travaux et, finalement, l'achèvement de ceux-ci. Cependant, il vaut la peine, même si cela coûte 14 millions, d'élaborer un projet qui soit valable pour vingt ou trente ans plutôt que de nous proposer pour 10 millions quelque chose qui, d'ores et déjà, devant ce Conseil municipal comme devant la Fondation d'art dramatique, passe pour insuffisant, inadapté et, finalement, inacceptable.

Soyez aussi courageux, Messieurs les conseillers administratifs! Prenez votre décision, proposez-nous de véritables choix pour que nous puissions les faire en connaissance de cause. Il ne suffit pas aujourd'hui de se payer des mots; nous aimerions avoir un ou deux véritables projets, puisque j'admets que le projet dit «officiel» que vous nous avez présenté il y a maintenant de nombreux mois et dont, à l'évidence, les majorités fluctuantes de ce Conseil depuis un certain nombre d'années ne veulent pas, est quand même un projet. Présentez-nous donc de véritables choix! C'est un peu dur, mais j'ai envie de vous dire: «Faites véritablement votre travail, assumez une véritable politique culturelle, une véritable politique théâtrale en ville de Genève et présentez-nous les coûts de cette politique.» Ensuite, on verra si certains ont préféré jouer Tartuffe ou, au contraire, se sont courageusement engagés pour le théâtre contemporain.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mon collègue Lescaze parlait de quinze ans d'étude, le conseiller administratif Ferrazino a mentionné vingt ans d'étude et j'ai bien peur que nous soyons partis pour dix autres années de grandes discussions.

Le groupe PDC souhaiterait que cette comédie cesse et que nous puissions aboutir à des propositions très concrètes dans des temps assez courts. Nous avons la proposition d'amendement de M. Paillard qui, finalement, précise la grandeur

de la scène: 12 mètres au minimum. Nous savons également que cette proposition engage une transformation complète de la Comédie et peut aboutir aussi à toutes les solutions qui ont été évoquées.

Tout à l'heure, M. Ferrazino évoquait la proposition d'émettre des variantes; nous aimerions, quant à nous, groupe DC, pouvoir nous prononcer sur des variantes, peut-être ambitieuses, mais qui ne se limiteraient pas seulement à proposer une ouverture de la scène à 12 mètres – on pourrait aussi dire 13 mètres, voire 10 mètres. Finalement, il appartient aux architectes de nous le dire.

On a également remis en question les compétences des architectes qui ont mené les études précédentes, mais ces architectes ont été mandatés par notre Conseil et je trouve que c'est faire fi de toutes ces années d'étude qui, comme le disait notre collègue Reichenbach, ont coûté vraiment très cher à la République. Allons-nous continuer, nous, conseillers municipaux, à jouer les comédiens de cette comédie ou va-t-on prendre finalement les décisions qui s'imposent? Au PDC, nous souhaiterions que ces propositions nous soient présentées assez rapidement par le Conseil administratif et que nous ne soyons pas encore en train de tergiverser dans cinq, dix ou vingt ans.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). En écoutant cette discussion, je me dis qu'il faut se tourner vers l'avenir, être optimiste et se dire: soyons efficaces! Je tiens officiellement à remercier mon collègue Paillard, qui a déjà été rapporteur de la commission des beaux-arts et qui a fait un très gros travail; rappelez-vous, le rapport a été suspendu et, après, il a été renvoyé à la commission des travaux, etc.

Les séries de remarques qui ont été faites dans cette salle me laissent très sceptique. Je fais partie du Conseil municipal depuis 1971. Sans revenir trois cents ans en arrière, il faut prendre le *Mémorial* et lire un peu l'histoire de la Comédie. J'ai siégé à la commission des travaux; j'ai participé avec mon collègue Reichenbach aux travaux de cette commission. Je ne peux pas vous dire le nombre de fois que j'ai été visiter la scène, l'arrière-scène, etc., et chaque fois je pensais: voilà, cette fois on va faire quelque chose. Mesdames et Messieurs, la tête dans un sac! On a vraiment été baladés. J'ai siégé sous la présidence de M. Ketterer – paix à son âme – et de M^{me} Burnand et j'ai à chaque fois pensé qu'on allait faire quelque chose. J'entendais parler de l'arrière-scène et, sauf erreur, depuis que je suis là, on a juste changé le tissu des sièges. Je crois que c'est tout ce qui a été fait, mais il paraît qu'on est bien assis! Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que j'ai vécu dans ce Conseil.

J'entendais mes collègues de la commission des beaux-arts et mes collègues qui étaient à la FAD dire: «Il faut qu'on fasse quelque chose.» Ce soir, je me

demande alors si entre le Conseil administratif et le Conseil municipal il n'y a pas le Mur de Berlin; il a été démolit il y a dix ans, mais je me demande s'il n'a pas été reconstruit là. Bref, je trouve qu'on parle à des sourds.

Ce soir, en tant qu'ancien de ce Conseil municipal, je me demande si, enfin, on va faire quelque chose. Je me pose une série de questions et je me dis qu'on va s'engager dans une étude. Mais j'en ai connu, des études! On allait voir l'arrière-scène, parce qu'il y avait des questions de sécurité et, ensuite, rien: zéro virgule zéro.

Mesdames et Messieurs, il faut être optimistes, se dire qu'on va faire péter le verrou! On va dire au Conseil administratif: «Penchez-vous sur cette affaire, secouez-vous pour arriver à faire quelque chose.» J'espère que mon collègue Paillard, qui a été assidu dans cette affaire, va réussir à convaincre le Conseil administratif que, avec le pognon qu'on a en Ville de Genève – on l'a constaté hier avec les comptes – on va réussir à mettre quelque chose en place. Mesdames et Messieurs, vous relirez le *Mémorial* dans quelques années, à la fin de cette législature, et vous me direz, tous partis confondus, ce qui a été fait. Celui qui pourra me le dire, il sera fort! Voilà, j'espère qu'on va partir d'un bon pied, mais cela ne va pas être facile!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je réponds rapidement aux différentes interventions qui ont été faites. Tout à l'heure, Monsieur Dossan, vous vous étonniez du fait que je n'avais pas de baguette magique. C'est gentil de me prêter ces qualités, mais vous devriez savoir, pour être un membre actif de la commission des travaux, que, lorsque nous travaillons sur des études pour vous présenter des solutions alternatives, ce travail a un coût. Si dans le cadre de la salle de gymnastique de l'école de la Roseraie il a été possible de demander à l'architecte, déjà mandaté par la Ville, de travailler à compte d'auteur, parce que nous avons parfois des arguments convaincants, il était plus facile de le faire dans ce cadre-là que dans celui d'un bureau d'architecte, que l'on contacterait en lui disant: «Dites donc, on n'a pas de crédits, mais vous seriez gentil de travailler pour la Ville, ce serait vraiment très sympathique, afin qu'on puisse présenter à M. Dossan et au Conseil municipal des variantes à un projet.» Monsieur Dossan, il faut rester sérieux. Vous savez tout comme moi que, si nous voulons mandater des architectes, il faut disposer des crédits d'étude votés par ce Conseil municipal pour nous permettre de confier ces mandats.

C'est précisément la raison pour laquelle nous vous avons demandé en commission de voter ce crédit d'étude, mais en deux volets. Maintenant, vous nous dites qu'on peut en mettre trois. Soit, on peut même en mettre quatre, mais chaque fois qu'on ajoute un volet supplémentaire il faudra adapter le coût. Je n'y

vois aucune objection, mais ce sont des conséquences dont il faut être conscient. Comme l'a dit M. Paillard, si vous votez ce soir les 300 000 francs, nous pourrons débiter une étude, voire deux, mais nous devons très rapidement vous présenter une demande de crédit complémentaire pour pouvoir payer l'ensemble de ces différentes études.

Monsieur Lyon, je peux vous rassurer, nous ne souffrons pas de surdité; j'ai même écouté avec intérêt votre intervention dans laquelle vous indiquiez que les tissus des sièges de la Comédie avaient été changés mais, malheureusement, ce n'est pas le cas. Si jamais un jour vous passez à la Comédie, vous vous apercevrez que le tissu des sièges n'a pas été changé; quelques sièges pourris, eux, ont été remplacés, mais la Comédie aurait effectivement besoin d'un lifting de ses sièges.

Cela m'amène à répondre à M. Kaplun qui se demandait ce qu'il en était des 445 000 francs qui avaient été demandés à l'époque et qui sont aujourd'hui réduits à 225 000 francs. L'explication, M^{me} de Coulon l'a donnée tout à l'heure: précédemment, un certain nombre de ces travaux ont été effectués et inscrits sur la ligne budgétaire du département. Raison pour laquelle aujourd'hui le crédit qui vous est demandé pour ces travaux est réduit à 225 000 francs, selon une liste qui a été annexée au rapport de M^{me} de Coulon. (*Remarque de M. Kaplun.*) Que deviendront-ils dans le cadre de la rénovation? Eh bien, poser la question, c'est y répondre, Monsieur Kaplun. Bien évidemment, tout dépend du type de rénovation que vous allez choisir. Les travaux qui vont être faits, si vous votez le crédit de 225 000 francs, seront évidemment inutilisés dans le cadre d'une rénovation telle que la souhaiterait M. Lescaze; ils pourront être conservés si vous deviez opter pour une solution de rénovation légère qui est un des éléments du volet que nous vous proposons. Aujourd'hui, évidemment, on doit les faire, parce que cela ne peut plus attendre, mais il est vrai que, suivant le choix qui sera fait par ce Conseil municipal, l'amortissement de ces travaux ne sera pas formidable dans le temps. Du moins, pour autant que nous allions vite en besogne, puisque, si nous continuons à discuter pendant vingt ans, l'amortissement sera très correct.

Cela étant, certains ont parlé de «plus petit commun rassembleur», d'autres ont peut-être entendu «plus grand diviseur»; c'est selon. En tout cas, je peux vous dire au nom d'Alain Vaissade – qui a dû nous quitter parce qu'il avait un rendez-vous – que nous avons la ferme volonté de travailler ensemble sur ce dossier, en tenant compte bien entendu des vœux exprimés par votre Conseil municipal, si tant est que nous puissions avoir des vœux convergents, parce que ce n'est pas forcément le sens de l'ensemble des interventions.

Pour M. Deneys, tout est clair, il suffit de lire son rapport d'il y a quelques années et c'est limpide comme de l'eau de roche. On a vu dans le cadre des discussions et de certaines interventions que ce qui peut paraître limpide pour certains devient un peu plus compliqué, voire contradictoire, pour d'autres, parce

que je n'ai pas l'impression qu'on a tous le même son de cloche. Mais, une fois que les études seront présentées, on pourra voir ce qui est accepté par une majorité de votre Conseil et ce qui ne l'est pas.

Alain Vaissade et moi avons la ferme volonté de tenir compte des vœux exprimés par votre Conseil, des doléances exprimées également par la FAD, des besoins de la Comédie et des usagers. Nous souhaitons donc que vous puissiez accepter ce soir ces deux projets d'arrêtés, en sachant, comme certains l'ont dit tout à l'heure, qu'ils auront effectivement comme conséquence, vu vos demandes, de rallonger quelque peu le temps qui sera nécessaire pour adopter la formule finale – si je peux utiliser cette expression – et surtout de nous obliger à revenir rapidement devant votre Conseil pour solliciter un crédit complémentaire, qui tiendrait compte de l'ensemble de ces demandes.

M. Sami Kanaan (S). Je me concentrerai sur les questions de méthode, en complément à ce qu'a déjà dit mon collègue Roger Deneys. Sur le fond, je crois que ce Conseil avait émis des opinions très claires sur la base des deux rapports de commissions établis il y a quelque temps. Le problème est que, à l'époque, il faut s'en rappeler, les deux rapports n'étant pas convergents quant à la forme des arrêtés proposés, au lieu de se mettre d'accord pour un arrêté commun reprenant les conclusions convergentes des deux rapports qui auraient pu être voté, de nouveau un travail en commission a été fait qui a abouti à un nouvel arrêté, arrêté qui nous est soumis aujourd'hui et qui, finalement, revient en arrière par rapport aux opinions majoritaires de l'époque.

Toujours en termes de méthode, je vois avec plaisir qu'on évolue enfin dans le bon sens dans le domaine de la gestion des crédits d'étude et des crédits de construction proprement dits. Je me rappelle une époque où, lorsque nous avions un crédit d'étude et que nous discutions d'une étude, on nous disait: «Ne faites pas des choix préalables; de toute façon ce n'est qu'une étude, ne vous inquiétez pas» et le jour où l'étude était faite, si on la remettait en question et qu'on voulait une autre variante, on nous disait: «L'étude est déjà faite, on ne va pas tout remettre en question.» On avait donc une espèce de filière toute faite où, de bout en bout, on nous obligeait à prendre quelque chose et chaque fois qu'on essayait d'aller dans un autre sens, on nous disait que cela créait des coûts supplémentaires.

Le stade de l'étude est prévu pour faire des choix et, pour faire des choix, il faut des données. Je crois que M. Ferrazino l'a dit, il a compris le message: nous voulons des variantes. C'est clair que cela coûtera un peu plus que 300 000 francs, mais nous l'acceptons, car pour un projet de cette ambition cela en vaut la peine.

Le problème est la formulation du mandat. Il est vrai que l'arrêté II, tel qu'il nous a été soumis par la commission des travaux, n'est pas satisfaisant. L'amendement de M. Paillard va dans le bon sens; il ajoute d'une manière explicite à l'arrêté ce que nous avons déjà décidé une fois, c'est-à-dire l'ouverture d'une scène agrandie à 12 mètres au minimum. Le problème, c'est que sans même aller jusqu'à la variante proposée par M. Lescaze, l'arrêté devient relativement incohérent, puisqu'il dit qu'il faut à la fois limiter les coûts à 10 millions si possible – d'accord, c'est au conditionnel – et élargir la scène. C'est pourquoi le groupe socialiste, par souci de cohérence, vous soumet un amendement, qui a été déposé au bureau, qui consiste à supprimer, dans le projet d'arrêté II amendé par la commission, le bout de la phrase qui parle des 10 millions, c'est-à-dire:

Projet d'amendement

«Suppression, dans l'article premier du projet d'arrêté II amendé, de la partie: «afin de rester, si possible, dans un coût de construction inférieur à 10 000 000 de francs.»

Cela ne veut pas dire que nous souhaitons un projet forcément coûteux, mais cela veut simplement dire que, à ce stade de la discussion, mettre une limite des coûts à 10 millions plutôt qu'à 14 millions, ou qu'à 8, ou qu'à 20, n'a aucun sens, parce que nous n'avons pas les éléments rationnels pour fixer un chiffre quel qu'il soit. Il est évident que nous, groupe socialiste, à l'instar, je pense, de la majorité des groupes de ce Conseil municipal, souhaitons un projet qui soit d'un coût raisonnable. Ensuite, on aura plusieurs variantes, certaines seront plus chères que d'autres; nous ferons nos choix à ce moment-là en fonction d'éléments relativement rationnels et argumentés. Alors, on pourra parler de chiffres. Aujourd'hui, parler de 10 millions de francs alors qu'il n'y a aucune base pour estimer le coût des travaux, cela démontre seulement qu'on va essayer de faire un projet qui ne soit pas cher.

Nous proposons donc la suppression de cette partie de l'arrêté et nous votons l'amendement de M. Paillard.

La présidente. Je vous propose de prendre un peu de repos et d'aller manger, car nous avons encore un certain nombre d'intervenants. Nous reprenons donc à 20 h 30.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4902
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4903
3. Projet d'arrêté de M ^{me} Liliane Johner, MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, Guy Savary et Christian Zaugg: «Rencontre internationale de l'Appel de Bangkok à Genève» (PA-5)	4904
4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion N° 329 de M ^{mes} Arielle Wagenknecht, Alice Ecuillon, Marie-France Spielmann, Christiane Olivier, MM. Robert Pattaroni, Marco Ziegler, Manuel Tornare, Pierre Losio, Antonio Soragni, André Kaplun, David Brolliet et Pierre Huber, renvoyée en commission le 12 octobre 1999, intitulée: «Etude complète de la rénovation du Théâtre de la Comédie» (N° 416 A1)	4917
5. Propositions des conseillers municipaux	4949
6. Interpellations	4949
7. Questions	4949

La mémorialiste:
Marguerite Conus